

LES RÉGIONS

LE DEVOIR, LE JEUDI 3 OCTOBRE 1996

CABIER

Agenda Page B 6
Culture Page B 8
Économie Page B 2
Les sports Page B 4

Terra nullius

De 1912 à 1927,
le Labrador fut un territoire
flou mais largement québécois

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

«Le Labrador est un territoire inuit et innu plus que territorial», tranche Louis-Edmond Hamelin, le spécialiste de la nordicité à l'Université Laval, «davantage inuit que le Nunavut», le nouveau territoire des Inuits à compter de 1999 et qui constituera dès lors un troisième territoire autonome au nord du Canada en sus des territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Les Innus comprennent les Montagnais et les Naskapis.

Louis-Edmond Hamelin fait une distinction entre «le Labrador du littoral» et «le Labrador intérieur». La carte de Champlain de 1613 attribuait le Labrador du littoral à la Grande-Bretagne. Autrement dit, cette appellation valait pour le territoire contigu à l'île de Terre-Neuve, séparé de Terre-Neuve par le seul détroit de Belle-Isle, quelques villages de 200 habitants comme Forteau, L'Anse-au-Loup, L'Anse-au-Diable et Red Bay.

Par contre, c'est différent «pour l'immense poche vers l'Ouest [...] qui n'aurait pas dû être détachée du Québec géopolitiquement. En 1912, quand le gouvernement fédéral a passé au Québec le district d'Ungava, il a négligé d'établir la limite est», dit-il. Le territoire était terra nullius, «terre sans propriétaire défini». «Le gouvernement fédéral ne s'était pas prononcé sur la limite est.»

Louis-Edmond Hamelin précise que «les critiques venaient des autres provinces à l'endroit du gouvernement fédéral qui avait trop donné au Québec»; les provinces de l'Ontario et du Manitoba et les provinces de l'Ouest constituées en 1905 «sont à l'origine d'une espèce de dépeuplement qui aura lieu en 1927. Quelqu'un a trouvé le moyen d'enlever un peu au Québec», dit-il.

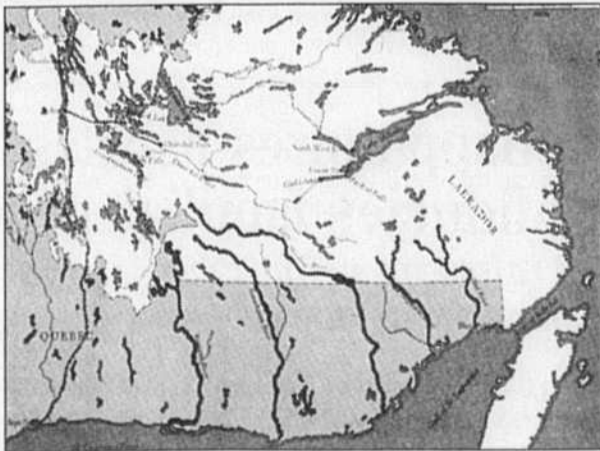
Le Conseil privé de Londres, la principale cour de justice à l'époque, a tranché en 1927. De l'avis de M. Hamelin, le Québec aurait dû alors défendre plus énergiquement ses frontières à l'est; en outre, Londres n'a considéré aucune revendication autochtone sur ces territoires. En fait, les intérêts britanniques se sont appropriés un territoire qui était mal défini.

Pour Louis-Edmond Hamelin, la situation du Labrador ressemble à celle du golfe du Saint-Laurent. La position du Québec n'est pas délimitée. Le territoire n'est pas tout à fait attribué. Le Conseil privé de Londres aurait pu faire intervenir une telle position mais il y a eu négligence.

Par la suite, la Loi du développement minier signée par l'Assemblée législative du Québec en 1946 a été maladroite en reconnaissant la frontière du Québec au Labrador.

«Nonobstant les problèmes des riverains au Québec, il faut penser au problème autochtone», dit M. Hamelin. Les Montagnais réclament une partie du territoire innu. Et le projet d'indépendance du Québec va précipiter la résolution de cette question épineuse, difficile.

«Terre-Neuve va y goûter, conclut-il. Il n'y a pas que le territoire du Québec où l'hypothèse autochtone n'est pas levée. Les autochtones du Québec font la chasse au Labrador pendant plus de quatre mois consécutifs à chaque année. C'est leur territoire.»



Champlain avait situé le Labrador au nord du détroit de Belle-Isle, sur le littoral, très au nord, avec peu de profondeur dans le continent (carte du haut). La carte décollant de la décision du Conseil privé en 1927 fait une profonde échancre dans le territoire du Québec. La frontière de l'est du Québec restait indéfinie auparavant. Selon la définition de Champlain, Churchill Falls, Labrador City et Wabush seraient situés au Nouveau-Québec.

La Côte-Nord et le Labrador vont bientôt vivre une nouvelle vague d'investissements miniers, forestiers et hydroélectriques encore plus forte que celle des années 1950 — les années de mise en exploitation du minerai de fer.

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Quarante ans après la poussée de l'Iron Ore à Schefferville, trente ans après la nouvelle poussée de l'Iron Ore, de Dofasco et de US Steel à Labrador City, à Wabush et au lac Jeannine, l'impulsion de la Côte-Nord s'annonce encore plus forte qu'au moment de la première décennie d'investissements, de 1952 à 1962.

Le regain de la Côte-Nord est venu de la forêt depuis trois ans avec la construction achevée ou prévue de six grandes scieries à Outardes, Baie-Comeau, Baie-Trinité, Pentecôte et en Haute-Côte-Nord. Une usine de panneaux gaurés est en outre prévue à Labrieville. Toute la forêt de la Côte-Nord sera dès lors allouée.

En outre, une impulsion extraordinaire se fait sentir avec de nouveaux projets miniers, des études de faisabilité étant même en cours pour quatre grandes mines: une mine de zirconium, un métal précieux, au lac Brisson, près de Schefferville, avec IOC; une mine de silice, la richesse de la Silicone Valley, près de Fermont, avec Ressources Vogues; une mine de sables d'ilménite à Natashquan, avec Tiomine, et une mine de nickel déjà payée à prix d'or à Voisey's Bay, au nord du Labrador, avec Inco.

En même temps survient un boom de l'exploration minière près de Sept-Îles. On a «dressé» 6000 claims (!) depuis cinq semaines, même si un territoire de 800 kilomètres carrés a été gelé par le ministère des Ressources naturelles pour une brève durée à la suite d'une découverte de cuivre, de nickel et de cobalt à 65 kilomètres de Sept-Îles.

Il y a un intérêt sans précédent pour l'exploration minière sur la Côte-Nord; on a relevé 200 prospecteurs en attente d'un signal du ministère des Ressources naturelles pour demander de nouveaux claims sur le territoire immédiatement adjacent à la découverte du gisement au lac Nipisso.

On va jusqu'à prévoir que la Basse-Côte-Nord et la Moyenne-Côte-Nord seront l'objet d'une prospection minière intensive au cours des trois prochaines années, une prospection aussi forte que celle qu'a connue l'Abitibi depuis les années 1930.

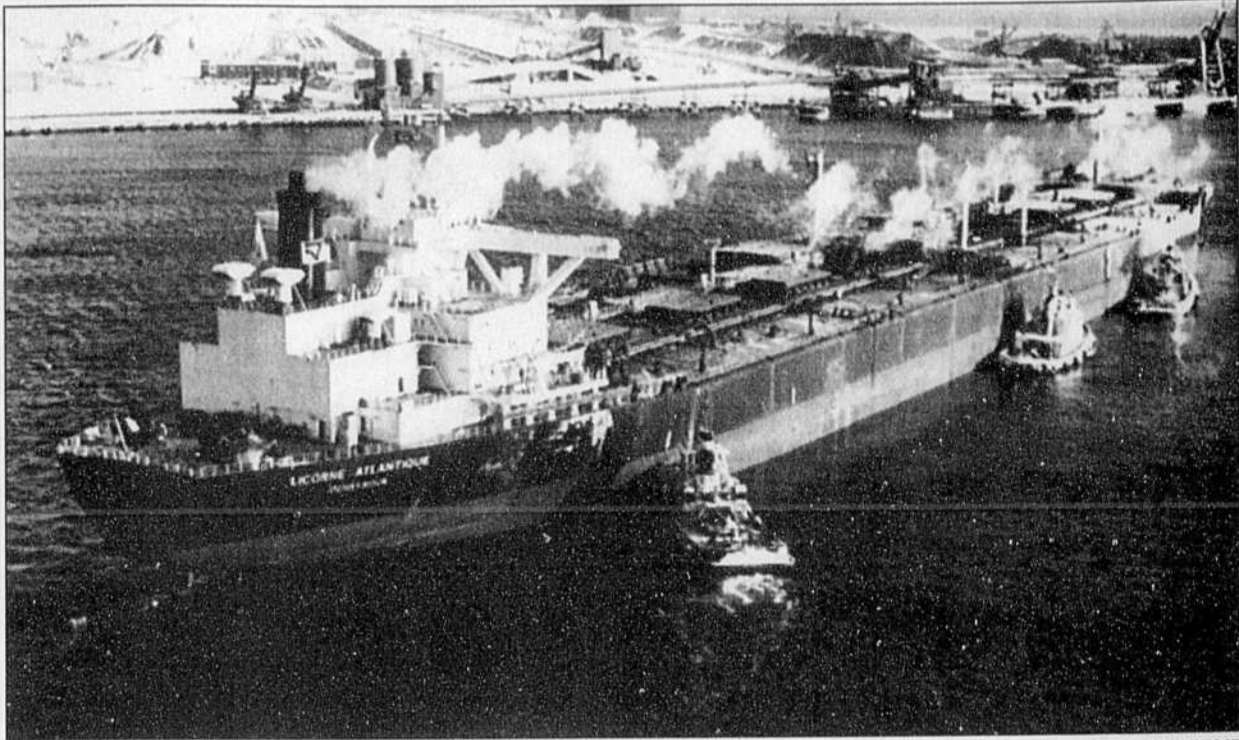
A proximité de Sept-Îles, la découverte du 20 août au lac Nipisso a attiré une cinquantaine d'hélicoptères, et 200 prospecteurs miniers restent en bordure du nouveau périmètre du cuivre et du nickel, à 15 kilomètres à l'est du chemin de fer Sept-Îles-Fermont.

On n'a jamais rien vu de tel sur la Côte-Nord. C'est la transaction de l'Inco avec la petite compagnie d'exploration Diamond Field, le printemps dernier, pour le gisement de Voisey's Bay au Labrador — pour le montant fou de 4,3 milliards — qui a déclenché un tel intérêt.

L'extraordinaire découverte d'un géologue
Le 20 août 1996, Serge Perrault, le géologue résident du ministère des Richesses naturelles à Sept-Îles, a fait la nouvelle découverte sur la Côte-Nord. Il a survolé une «zone rouillée de sulfure massif» au moment de parfaire la carto-

Le nouveau Klondike

La Côte-Nord est appelée à connaître sous peu un essor minier et industriel sans précédent



ARCHIVES LE DEVOIR

Le port de Sept-Îles, porte ouverte sur les Grands Lacs et sur l'Europe, est déjà l'un des plus importants ports de la côte Est de l'Amérique.

graphie. «La roche minéralisée n'est pas très bien exposée, normalement en raison de la mousse à son flanc», a-t-il dit au Devoir. Mais tout à coup, de son hélicoptère, il a vu distinctement la rouille caractéristique.

Entre la rivière Moisie et Sheldrake, près de la rivière aux Bouleaux et à cinq kilomètres du lac Nipisso, il a fait cette découverte et «pris des claims comme la loi le permet aux géologues». Sa découverte a un impact qui exige de remonter au géologue résident Retty, dans les années 1940, avec l'ilménite du lac Allard, pour trouver un événement comparable.

«Nous avons une centaine de claims sur 15 kilomètres carrés», dit-il. C'est un bel indice avec 2,3 % de cuivre, 2,0 % de nickel et 10 % de cobalt sur une zone de 125 m² par 10 m² et sur deux autres zones tout près. Il prépare son rapport technique et s'interroge évidemment sur la profondeur du minerai.

Le ministre des Richesses naturelles a gelé le territoire sur 800 kilomètres carrés mais celui-ci sera libéré dès qu'on aura complété le travail technique de la découverte. Par la suite, la SOQUEM ou des compagnies privées procéderont au forage.

C'est en déterminant plus précisément l'ampleur de la découverte que le Québec tirera le maximum des compagnies minières. Si la SOQUEM prend les choses en main, dans un an, les claims de la découverte proprement dite pourraient être mis aux enchères pour 100 millions, voire davantage. Actuellement, on ne saurait parler d'un tel montant pour une vente aux enchères.

«N'oubliez pas que le territoire inexploré de la Côte-Nord s'étend sur toute la superficie de Sept-Îles à Blanc-Sablon, près de 1000 kilomètres, autant que la distance de Sept-Îles à

Montréal», rappelle le directeur de la Corporation industrielle et commerciale de Sept-Îles, Luc Dion. «Ce territoire, on peut y faire de nombreuses découvertes si on y prête le même intérêt qu'à l'Abitibi depuis 50 ans.»

A Voisey's Bay, Inco dispose d'un gisement dont les réserves prouvées sont établies à 31 millions de tonnes et qui atteignent peut-être les 100 millions de tonnes de cuivre et de nickel. On prolongera probablement le chemin de fer qui va de Sept-Îles à Schefferville, soit de 560 kilomètres au nord, à travers la toundra, sur 240 kilomètres vers le nord-est, à travers le Nouveau-Québec et jusqu'à la côte du Labrador, près du village inuit de Nain, très au nord de l'île de Terre-Neuve, au pays des icebergs.

Une étude de faisabilité déterminera les détails du projet de 1,5 milliard, l'emplacement de la mine et celui du concentrateur, au Labrador ou à Sept-Îles, et si le minerai va sortir par bateau pour une raffinerie située à Sainte-Barbe, sur l'île de Terre-Neuve, ou à Sept-Îles, pour une expédition plus facile du minerai sur des cargos transatlantiques.

Sept-Îles est un port ouvert à l'année longue, ce qui n'est pas le cas de Nain, un village sis à mi-chemin entre Terre-Neuve et la terre de Baffin, un petit port obstrué par les glaces et les icebergs six mois par an. Un concentrateur et une raffinerie de nickel demandent de grandes quantités d'électricité. Voisey's Bay est donc sis très au nord de Churchill Falls, un site en plein milieu du Labrador.

(!) En langage minier, l'expression claim désigne l'option qu'une personne prend sur un territoire qu'elle jalonne pour en faire la prospection, en vue d'une éventuelle exploitation.

L'avenir passe par le chemin de fer du Nord

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Le premier Klondike de la Côte-Nord, dans les années 50, a été suivi par la fin tragique de Gagnon et de Schefferville, devenues toutes deux villes-fantômes lors de la rationalisation de l'industrie du fer à l'échelle de l'Amérique.

Sept-Îles a eu jusqu'à 40 000 habitants à son sommet mais n'en a conservé que 26 000. Avec les projets des nouvelles mines à Voisey's Bay sur la côte du Labrador, au lac Brisson dans le Nouveau-Québec, à Fermont et au lac Nipisso, l'activité minière est appelée à s'intensifier considérablement au nord de Sept-Îles.

Jusqu'à maintenant, la capitale de la Côte-Nord a été le point de jonction du Labrador avec le chemin de fer de l'Iron Ore Company (IOC), qui passe par Fermont au Québec, va à Wabush et à Labrador City, au Labrador, jusqu'à Schefferville, à nouveau au Québec; ce chemin de fer peut être prolongé dans la toundra jusqu'à Voisey's Bay, en passant par le Nouveau-Québec.

Avec ce chemin de fer, son port ouvert à l'année longue et son aéroport, Sept-Îles restera le lien naturel du Labrador avec les ports des Grands Lacs et de l'Europe, lien qu'il incarne depuis le début de l'époque du fer en étant devenu le troisième plus important port au Canada.

Churchill Falls, ce projet hydroélectrique qui a coûté en tout 900 millions

pour sa construction — une chance —, a déjà été remboursé aux deux tiers quant au capital et aux intérêts grâce aux paiements effectués par les Québécois, qui l'auront payé entièrement dans dix ans et qui verseront ensuite un pur profit à CFLCO. Churchill Falls se situe au sud du futur concentrateur de nickel, qui aura besoin de gros approvisionnements en électricité.

Le Labrador, mis à part la base militaire de Goose Bay, n'est pas habité par plus de 10 000 personnes, dont peu de Terre-Neuviens en dehors de Labrador City et Wabush. Il y a 5000 Québécois juste au nord du Labrador. Mais les choses sont sur le point de changer. Le Labrador verra sous peu l'arrivée d'un troisième contingent d'insulaires terre-neuviens en son sein.

Peter Cashin, géologue de la compagnie Inco, prévoit l'embauche de 250 mineurs en 1998 à la nouvelle mine à ciel ouvert de Voisey's Bay (par rapport aux 6500 mineurs à la mine souterraine de nickel à Sudbury) et du personnel qui sera requis au concentrateur.

«L'étude de faisabilité n'est pas complétée; elle déterminera si nous construirons une raffinerie de nickel.» Il y a déjà une raffinerie de cuivre à Murdochville, en Gaspésie, où on peut envoyer ce minerai. Inco envisage un investissement de un milliard, possiblement 1,5 milliard, au Labrador, plus que ce qu'a coûté le barrage de Churchill Falls, et il faudra ensuite y acheter l'électricité. «Tobin veut se position-

ner pour offrir un prix d'électricité à Inco», estime Luc Arsenault, directeur du Fonds régional d'exploration minière à Sept-Îles.

La mine du lac Brisson

Une autre mine va s'ouvrir au déjà du chemin de fer actuel, qui va de Sept-Îles à Schefferville, à savoir au lac Brisson, juste en direction de Voisey's Bay, à 80 milles de Voisey's Bay mais du côté du Nouveau-Québec.

Jean-Pierre Maltais, relationniste de l'Iron Ore Company, précise que «la mise en marché est à cheval sur le Québec-Labrador». Iron Ore emploie des Terre-Neuviens à 98 % en ce moment, à la mine, au concentrateur et à l'usine de bouillantage de Labrador City.

Mais la compagnie Ming de Vancouver réalise une étude de faisabilité pour la mise en exploitation d'une mine de zirconium, un métal rare et précieux découvert au début des années 1980 au nord-est de Schefferville, la ville-fantôme du Nouveau-Québec.

Le chemin de fer sera également donc prolongé pour cette exploitation. On estime les réserves de zirconium à 50 millions de tonnes. IOC, propriétaire du chemin de fer, de la mine de fer et des usines de Labrador City, achèvera le fer à 420 kilomètres de là, au port de Sept-Îles, et expédie 15 millions de tonnes de boulettes de fer et de concentré de fer vers l'Ohio, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, l'Italie et le Japon, la même quantité que Qué-

bec Cartier Mining, à Fermont et à Port-Cartier, achève à l'étranger.

Malgré la fermeture de deux usines de concentré de fer et de bouillantage à Sept-Îles en 1981, à la suite de la fermeture de la mine de Schefferville, IOC est demeuré le plus gros producteur de fer du Labrador. Les mines Wabush produisent six millions de tonnes de boulettes de fer à leur usine de Pointe-Noire, près de Sept-Îles. IOC n'a plus que son chemin de fer au Québec.

Le silice et le nickel

Juste au sud du Labrador, à Fermont, le projet d'une mine de silice (quartz pur) est sur le point de voir le jour. Et plus au sud, vers l'est, la découverte du lac Nipisso est pleine de promesses. Bref, cette ligne de chemin de fer est au cœur des nouvelles découvertes et est appelée à être très fréquentée avant le tournant du siècle.

Luc Arsenault, directeur du Fonds régional d'exploration minière, précise aussi que depuis la fermeture de Schefferville par IOC en 1991, de nombreux prospecteurs, jaloneurs et dynamiteurs ont été formés sur la Côte-Nord, et l'information géologique circule de manière beaucoup plus précieuse.

«On n'a jamais vu un «rush» comme ça sur la Côte-Nord. C'est un beau boom. Du jamais vu. La découverte du lac Nipisso va changer la vision de l'exploration sur la Côte-Nord.»

Cabier spécial

26 octobre 1996

LE DEVOIR

Tombée publicitaire: le vendredi 11 octobre 1996

Sommet économique

D'OCTOBRE

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
+35.06	+59.50	+29.07	+0.02	+1.30
2651.90	5389.05	5933.97	73.57	379.40

La grève chez GM est inévitable

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Le président des Travailleurs canadiens de l'automobile, Buzz Hargrove, affirme qu'il ne sera possible d'éviter la grève dans les usines de General Motors. Les parties étaient encore à ce point éloignées à l'échéance, fixée pour minuit hier soir.

Il a ajouté «qu'il est absolument impossible d'éviter une fermeture» des usines de GM à Sainte-Thérèse et Oshawa. Il ajoute toutefois que les négociations se poursuivront même après l'arrêt de travail. Selon lui, aucun progrès n'a été réalisé dans les tractations avec la direction de GM.

GM, selon M. Hargrove, refuserait d'accorder les mêmes hausses salariales et bénéfices marginaux offerts par Chrysler.

Le syndicat, qui représente 26 000 membres travaillant aux usines de GM en Ontario et au Québec, prévoit un mouvement de grève escalatoire, afin d'accroître la pression sur l'employeur. Environ 15 000 travailleurs des usines de Boisbriand et d'Oshawa devraient ainsi sortir dans la rue, aujourd'hui. L'usine de St. Catherines devrait continuer à fonctionner jusqu'à dimanche. Le mouvement s'étendra ensuite aux usines de Windsor, de London et de Woodstock.

Les discussions semblaient se diriger nulle part hier, la direction de GM

n'ayant pas encore déposé ses offres touchant la rémunération globale. Les uns attendaient encore l'appel des autres afin d'avancer le dossier.

Au sommet de la liste des demandes des employés de GM figure le recours à la sous-traitance. La partie syndicale prétend que GM Canada engage de forts profits en recourant à l'extérieur. GM, qui sous-traite moins de travail que Ford ou Chrysler, soutient pour sa part qu'elle a besoin d'accroître cette sous-traitance afin de demeurer concurrentielle. GM Canada a dégagé un bénéfice net de 1,4 milliard l'an dernier.

Les employés syndiqués de GM peuvent puiser dans un fonds de grève de 50 millions auquel s'ajoute une marge de crédit, ce qui serait suffisant pour couvrir une grève de 12 semaines. Cette période pourrait être allongée d'un mois si le syndicat hypothèque ses propriétés, et plus encore si les membres des TCA emboîtent une campagne nationale appelant une hausse de leurs cotisations afin d'appuyer le mouvement de grève de leurs collègues à GM.

Chez les économistes, on craint les effets d'une grève chez GM. D'abord pour l'économie locale dans les régions abritant les usines du fabricant, puis pour les affaires des nombreux fournisseurs. Enfin, on estime qu'une grève d'un mois pourrait retrancher 1% à la croissance du PIB canadien.

Pour une huitième fois depuis le début de l'année

Nouvelle baisse des taux d'intérêt

Le taux préférentiel tombe à 5,5%

Témoignant de l'atonie des consommateurs et de la faiblesse de la croissance d'une économie qui flirte avec la déflation, la baisse du taux d'escompte de la Banque du Canada, annoncée hier, est la 8^e depuis le début de l'année, et la 17^e depuis mai 1995. N'empêche que pour plusieurs analystes, le creux ne serait pas atteint. Il y aurait encore de la place pour d'autres baisses, tant et aussi longtemps que le dollar canadien échappera aux pressions spéculatives, tellement les consommateurs demeurent encore exclus de la reprise, paralysés qu'ils sont par les signaux contradictoires émanant du marché de l'emploi.

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Nouvelle ronde de baisses des taux d'intérêt. Bénéficiant de l'appui d'un dollar canadien se maintenant au-dessus des 73 cents américain, la Banque du Canada a commandé une nouvelle baisse de son taux d'escompte. Les institutions financières ont immédiatement réagi, Banque de Montréal en tête, en annonçant un recul de 25 centièmes de leur taux préférentiel et en déplaçant quelques taux hypothécaires.

A ce chapitre, le Canada Trust s'est fait moins chétif ou scrupuleux en réduisant ses taux hypothécaires pour les intervalles de trois à dix ans, au moment où les banques se contentaient d'apporter des modifications à leurs prêts hypothécaires variables uniquement. Ainsi, le Canada Trust a retranché 25 points à ses termes de trois, cinq et sept ans, pour les fixer à 6,88%, 7,25% et 7,65% respectivement. Le taux sur l'échéance de sept ans est passé de 8,3% à 8,15%, et celui sur l'hypothèque de dix ans, de 9% à 8,88%.

Il faut dire cependant que les banques avaient déplacé leur grille de taux hypothécaires le 25 septembre dernier, une baisse oscillant entre 15 et 25 centièmes selon les échéances, réagissant plutôt après que la Réserve fédérale américaine ait décidé de ne pas modifier ses taux directeurs.

La Banque du Canada a ouvert le bal en réduisant de 25 points de base

son taux d'escompte, pour le ramener à 4%, toujours dans l'espoir d'accélérer la relance et d'éveiller les consommateurs, craignant toujours que l'économie canadienne ne verse en déflation. La fourchette du taux de financement sur les prêts au jour le jour est désormais bornée par les valeurs 3,5% à 4%. Les institutions financières ont immédiatement réagi, Banque de Montréal en tête, en annonçant un recul de 25 centièmes de leur taux préférentiel, de 5,75% à 5,5%.

«À la faveur de l'attention accrue que les marchés financiers portent au faible taux d'inflation au Canada, à la grande amélioration de la situation budgétaire du Canada et au renversement marqué du solde de notre balance courante, qui est maintenant excédentaire, le dollar canadien s'est raffermi et les taux d'intérêt à court terme se sont repliés. Cette mesure prise par la Banque aujourd'hui [hier] est compatible avec cette modification de la composition des conditions monétaires», a précisé la banque centrale.

Le dollar canadien a fait fi, hier, de l'agrandissement de l'écart entre les taux d'intérêt canadiens et américains (l'écart est désormais favorable aux taux canadiens pour les échéances de cinq ans et moins) en poursuivant sa lente remontée et en clôturant hier à 73,57 cents américains, en hausse de 0,02. Le recul du loyer de l'argent, qui patage désormais à des niveaux jamais vus depuis 30 ans, s'est fait davan-



Les consommateurs mordront-ils enfin à l'hameçon de la baisse des taux d'intérêt?

LOUISE LEMIEUX

tage ressentir en bourse, l'indice TSE 300 de la Bourse de Toronto gagnant près de 60 points (1,1%) pour fermer la séance à 5389,05.

Selon Rick Egelton, économiste à la Banque de Montréal, d'autres replis du taux de la banque centrale sont possibles si le dollar continue de grimper. De son côté, Sherry Cooper, de la firme Nesbitt Burns, juge cette dernière baisse de bon augure pour l'économie. Quant au ministre des Finances,

Paul Martin, il a attribué ce mouvement du loyer de l'argent à la performance de son gouvernement. «Il n'y a pas de doute que nos efforts pour faire le ménage de nos finances se traduisent par des taux d'intérêt plus bas, et cela va signifier de nouveaux emplois. Nous le constatons déjà.» Le taux de chômage au Canada reste obstinément élevé (à 9,4% en août) et ce, malgré quatre années de reprise.

Avec la Presse canadienne

Hydro-Québec

L. Jacques Ménard est nommé président du conseil

LE DEVOIR

Le conseil des ministres a finalement nommé, hier, L. Jacques Ménard à la présidence du conseil d'administration d'Hydro-Québec, afin de combler le poste laissé vacant par Yvon Martineau. M. Ménard est actuellement président du conseil délégué et directeur général au Québec de Nesbitt Burns, filiale de courtage en valeurs mobilières de la Banque de Montréal.

«Avec André Caillé, le nouveau président-directeur général d'Hydro-Québec, M. Ménard formera une équipe de qualité qui saura donner à la société d'Etat le leadership et l'expérience dont elle a besoin pour relever avec succès les nom-

breux défis qui s'offrent à elle», a souligné le premier ministre Lucien Bouchard. Ancien président du conseil de la Bourse de Montréal, M. Ménard a également été président et président du conseil de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

M. Ménard exercera à temps partiel ses fonctions à Hydro-Québec, ce qui lui permettra de poursuivre son travail chez Nesbitt Burns. «Conformément au code d'éthique des administrateurs et des dirigeants d'Hydro-Québec, il s'abstiendra, le cas échéant, de participer à toute décision d'Hydro-Québec concernant cette maison de valeurs mobilières», peut-on lire dans le communiqué.

M. Ménard entrera en fonction le 15 octobre pour une période de cinq ans.

Nouveau départ pour les pharmacies Essaim

Seize autres détaillants s'associent au groupe de pharmaciens indépendants

JEAN PICHETTE
LE DEVOIR

Libéré du contrat qui le liait au grossiste McMahon, le Groupe Essaim continue son expansion à l'extérieur du Québec. Seize pharmacies de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ont décidé de se joindre à la plus importante bannière indépendante de pharmaciens au Canada, qui compte désormais 169 membres. En s'associant à MEDIS, le plus important grossiste en pharmacie au pays, Essaim espère pouvoir gonfler ce nombre à au moins 200 d'ici la fin de 1997.

En annonçant officiellement le début d'un nouveau partenariat avec MEDIS, le président du Groupe Essaim, Guy-Marie Papillon, tournait l'avant-dernière page de sa collaboration avec son précédent fournisseur, McMahon, propriété à 100% de Métro-Richelieu, qui a entamé, en 1988,



le développement du réseau de pharmacies Brunet. Il ne s'agit toutefois pas encore du point final de cette saga, puisque Métro-Richelieu détient toujours 48% des actions d'Essaim.

«Si nous n'avions pas eu, pendant quatre ans, ce conflit juridique avec McMahon qui nous a coûté près d'un million de dollars, notre développement aurait été beaucoup plus important, même si nous sommes déjà le premier regroupement d'indépendants au Canada. Mais avec McMahon, c'est comme si le loup avait été introduit dans la bergerie. L'actionnaire minoritaire d'Essaim, propriétaire de notre principal fournisseur, était en même temps notre principal compétiteur.»

Fort d'un chiffre d'affaires de 260 millions \$ et détenant déjà 9% du marché pharmaceutique québécois, le Groupe Essaim a décidé de se joindre à un fournisseur pancanadien, filiale de la société américaine McKesson, qui a un chiffre d'affaires annuel de près de 2 milliards \$.

«En 1993, nous avons déjà recruté une vingtaine de pharmacies en Ontario, mais nous avons été bloqués par notre grossiste de l'époque, McMahon, qui nous demandait de prendre la marchandise à Québec pour la livrer dans les Maritimes, explique M. Papillon. Il devenait alors impossible de compétitionner les grossistes sur place et nous avons dû laisser tomber ce projet.»

Le contrat avec McMahon ayant pris fin hier, conformément au jugement rendu en mai dernier, les actions détenues par Métro-Richelieu, acquises en 1986 pour la somme de 210 000 \$, devront être remboursées à Métro-Richelieu, selon des modalités à préciser.

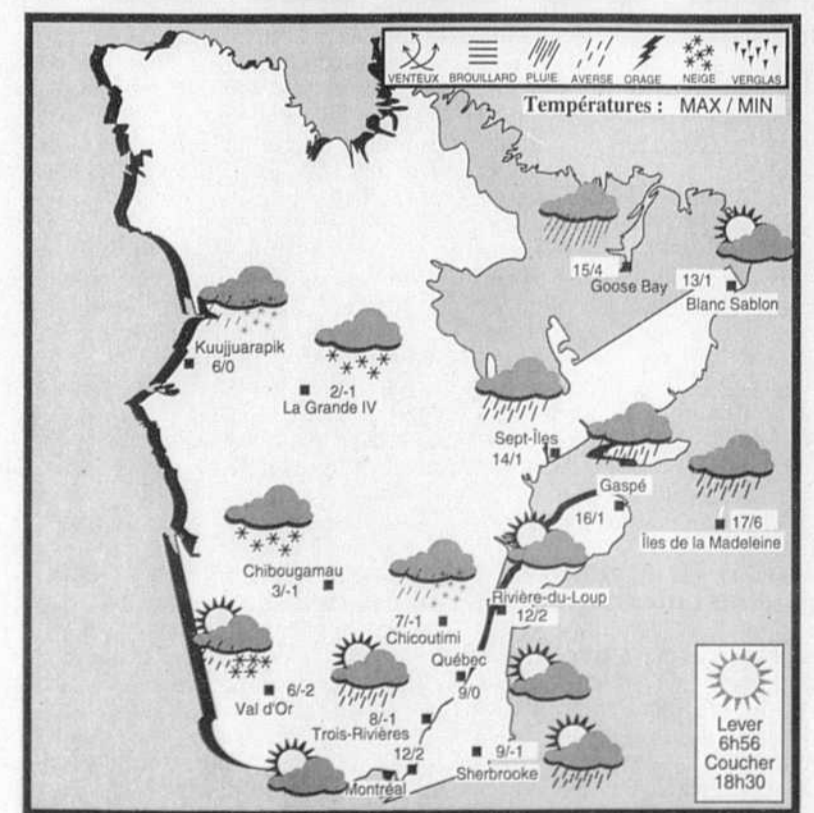
Le spécialiste de l'alimentation, qui compte quatre représentants sur 11 au conseil d'administration du Groupe Essaim, a en effet perdu tout intérêt à continuer à y siéger. Selon M. Papillon, le Groupe Essaim ne cherche pas comme tel à faire des profits mais à offrir des services à ses membres, qui, eux, réalisent des profits.

A cet égard, le plan de développement du groupe de pharmacies indépendantes s'accompagne d'une campagne publicitaire visant à faire mousser l'image de pharmacies familiales, avec une mission centrée sur les conseils aux clients, qu'Essaim cultive depuis ses débuts en 1984.

Selon les données de M. Papillon, les médicaments représentent d'ailleurs plus de 60% des produits vendus par le groupe qu'il préside, contre 28 à 45% pour ses concurrents.

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTREAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
	max 12	min 2	max 9	2/13	4/15



QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
	max 9	min 0	max 9	-2/11	2/13

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
	max 5	min 0	max 10	2/13	4/15

Météo-Nautique
1 900 565-4000
95c/m minute
«Le météo à la source»

Le nombre de faillites grimpe de plus de 25%

Le «record» de 1995 pourrait être battu

PRESSE CANADIENNE

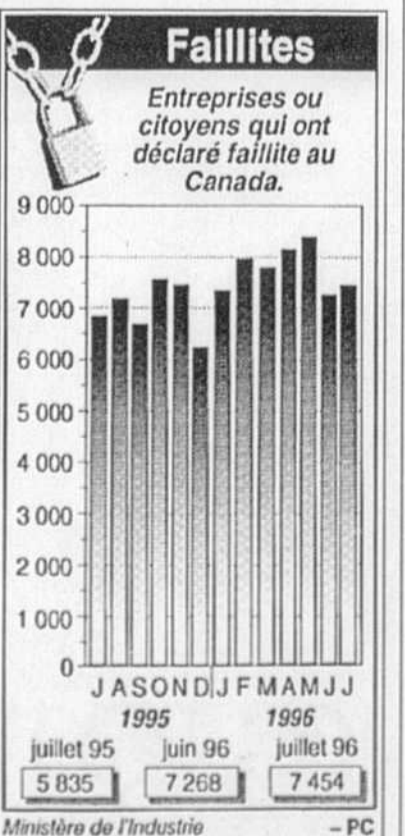
Ottawa — Le nombre des faillites personnelles et corporatives ne cesse de grimper malgré les récentes améliorations signalées au niveau de l'économie canadienne.

Industrie Canada annonce en effet une hausse de 27,7%, à 7454, du nombre des faillites entre juin et juillet dernier. Les banqueroutes ont totalisé par ailleurs 54 281 au cours des sept premiers mois de l'année, soit une hausse de 24% sur la période correspondante de 1995.

Le nombre des faillites avait atteint un sommet sans précédent, l'an dernier, et les analystes prévoient que ce record sera battu en 1996.

Les économistes expliquent le phénomène par une chute des revenus, un taux de chômage élevé et le niveau élevé de l'endettement. Ils jugent par ailleurs que toute amélioration dans le domaine économique ne se traduira pas nécessairement par une amélioration équivalente au chapitre des banqueroutes.

Les indicateurs économiques indiquent une nette amélioration du panorama économique, ces derniers temps. La croissance a été forte en juillet et les données sur la création d'emploi, les exportations et la pro-



duction manufacturière ont également été encourageants.

Finis les échappatoires fiscales pour les fiducies familiales

Martin donne raison au vérificateur général contre l'avis des députés libéraux

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — S'inclinant devant le rapport du vérificateur général, le ministre des Finances Paul Martin a annoncé hier de nouvelles mesures destinées à fermer des échappatoires fiscales qui profitent aux fiducies familiales.

«Le vérificateur a bien fait son travail de chien de garde, a expliqué Martin aux Communautés... Et maintenant le gouvernement propose de mettre en œuvre ses recommandations rapidement et intégralement.»

Cette attitude tranche avec le rapport de la majorité libérale du Comité des Finances qui avait émis des doutes quant au bien-fondé des réserves exprimées par le vérificateur général Denis Desautels. Ce dernier avait fortement critiqué des décisions de Revenu Canada en 1985 et en 1991 qui avaient permis à des fiducies familiales de transférer 2 milliards aux États-Unis à l'abri de l'impôt.

M. Martin a précisé que les émigrants qui quittent le pays, y compris les particuliers, les fiducies et les sociétés, devront payer l'impôt canadien sur les gains en capital qui ont été accumulés au Canada jusqu'à la date de

départ. Exception à la règle, toutefois, les gains accumulés sur des biens immobiliers et les biens d'entreprise qui resteront exempts d'impôt au moment du départ des contribuables. Ces biens pourront être imposés par Revenu Canada lorsqu'ils seront éventuellement vendus, a expliqué le ministre. Tous les contribuables qui ont des biens s'élevant à 25 000 \$ ou plus devront les rapporter à Revenu Canada avant de quitter le pays. Ces mesures sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre.

Selon le président du Comité des finances Jim Peterson, ces mesures ferment une fois pour toutes les échappatoires fiscales qui ont permis à des fiducies familiales de transférer sans payer d'impôts 2 milliards aux États-Unis.

«C'est bloqué solidement», a-t-il soutenu vigoureusement. «Nous ne sommes pas contents que cet argent ait quitté le pays. C'était en 1991. Nous venons de l'apprendre et nous avons agi pour fermer cette échappatoire.»

Or, de l'avis du critique financier du Bloc québécois Yvan Loubier, ces mesures ne sont que de la poudre aux yeux. Selon lui, les échappatoires qui avaient profité à ces fiducies familiales demeurent intactes.

• ÉCONOMIE •

Partage des routes internationales avec Air Canada

Le Bloc accuse Ottawa de favoriser Canadien

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Depuis sa visite éclair à Montréal, il y a deux semaines, le ministre fédéral des Transports est soumis à un feu roulant de questions de la part de l'opposition à Ottawa. Le Bloc québécois accuse David Anderson de ne favoriser que Canadien International et lui reproche les blocages arbitraires qu'il impose à Air Canada en contravention de sa propre politique en matière de partage des routes internationales. Et chacun a proposé sa suggestion à propre définition du mot «crocodile».

Le terrain de jeu de cette empoignade: l'impossibilité pour Air Canada d'étendre son rayonnement sur l'un des marchés à plus forte croissance au monde, Hong-Kong, afin de protéger le monopole asiatique de Canadien. M. Anderson a réagi hors propos en accusant le Bloc d'être de connivence avec Air Canada, qui emploie pourtant 5500 personnes dans l'Ouest, et en reprochant à ce transporteur de ne rechercher que la mort de Canadien International.

S'en tenant au vif du sujet, le député de Laurier-Sainte-Marie, Gilles Duceppe, a rappelé au ministre les propos du directeur général aux affaires internationales de Cathay Pacific, ce transporteur national de Hong-Kong qui a voix au chapitre sur toutes discussions bilatérales touchant ses intérêts. Au cours d'un entretien au *Devoir*, Bill McArthur — l'une des personnes les plus crédibles de l'industrie en matière de développement international — a trouvé «étranges» les déclarations du ministre canadien des Transports voulant qu'il serait farfelu de penser rouvrir les négociations avec ce gouvernement. «Comment peuvent-ils présumer de la réponse du gouvernement de Hong-Kong sans avoir, au préalable, déposé une requête officielle en ce sens», avait-il ajouté.

Il est connu qu'Air Canada est attendu à bras ouverts à Hong-Kong, que le gouvernement de ce pays serait en faveur d'une parité des fréquences entre Cathay et le duo Canadien-Air Canada, et qu'Air Canada n'aurait pas de difficultés à obtenir ces créneaux horaires malgré l'engorgement de cet aéroport.

«Depuis longtemps, l'opposition officielle accuse le gouvernement de favoritisme à l'égard de Canadien au détriment d'Air Canada, qui a 7000 employés au Québec. Nous ne sommes pas les seuls. La semaine dernière, c'était le directeur général international de la Cathay Pacific qui affirmait, et je cite: "Il y a beaucoup de politique derrière

cette décision [...] Je crois que le Canada ne veut pas exercer trop de pression sur Canadien International." [...] Qu'ont-ils [Ottawa] à s'acharner contre Air Canada?», a demandé Gilles Duceppe.

Le député bloquiste s'est fait répondre par un anachronisme, lancé sous forme de boutade: «Demander à Cathay Pacific ce que l'on doit faire avec nos transporteurs canadiens sur le Pacifique, c'est comme demander à un crocodile où l'on doit aller nager sur la rivière.» Et Gilles Duceppe de répliquer: «Demander à un crocodile de s'occuper des baigneurs, c'est comme demander à un ami de Canadien d'être ministre des Transports.»

Continuant de défendre la politique en matière de partage des routes internationales introduites par son prédécesseur, Doug Young, et ce, malgré les nombreuses failles qui ont été faites d'apparaître et les interventions opportunistes qu'elle n'a pas su éliminer, M. Anderson a tenté d'esquiver les attaques en se disant un ardent défenseur d'une politique qui accorde le choix au public canadien. Mais il n'a pu expliquer pourquoi Air Canada s'est vu retiré sa désignation sur la République tchèque sans préavis ni avertissement le jour même où le transporteur, ayant changé de partenaire entre-temps, annonçait les mo-



Vue de Hong Kong.

dalités de son nouveau service sur Prague.

Il n'a pu éayer, non plus, l'argumentaire d'Ottawa face à son refus d'accorder plus de fréquences à Air Canada sur Hong-Kong même si la taille de ce marché est supérieure, et

de loin, au plancher de 300 000 passagers enchâssé dans la politique; même si, faute de capacités suffisantes, 35 % du trafic Canada-Hong-Kong est dévié vers d'autres pays, principalement les plaques tournantes américaines; et même si Ottawa a répondu favorablement, l'an dernier, à une demande d'American Airlines d'exercer les droits de son partenaire (Canadien) pour desservir Hong-Kong en mode codes partagés.

C'est le gouvernement de Hong-Kong qui s'est finalement objecté en imposant son veto aux visées asiatiques d'American Airlines via les routes canadiennes.

Lors de son allocution, jeudi dernier, devant les membres de la Chambre de commerce de Vancouver, le président du conseil d'AMR, Robert Crandall, faisait grand état des difficultés, pour American Airlines, de développer son réseau transpacifique. Limité à trois vols transpacifiques par jour en vertu des termes d'un accord international vieux de 40 ans qui accorde la grosse part du marché asiatique à United Airlines et à Northwest Airlines, American Airlines entend contourner cette rigidité en faisant de Vancouver sa porte vers l'Asie et en alimentant massivement Canadien International en passagers vers ces destinations.

DEVISES ÉTRANGÈRES (EN DOLLARS CANADIENS)

Afrique du Sud (rand)	0,3167
Allemagne (mark)	0,8927
Australie (dollar)	1,1211
Autriche (schilling)	0,1304
Barbade (dollar)	0,6961
Belgique (franc)	0,04437
Bermudes (dollar)	1,3779
Brésil (real)	1,3712
Caribes (dollar)	0,5185
Chine (renminbi)	0,1696
Espagne (peseta)	0,01100
États-Unis (dollar)	1,3592
Europe (ECU)	1,7507
France (franc)	0,2621
Grèce (drachme)	0,005960
Hong Kong (dollar)	0,1814
Indonésie (rupiah)	0,000612
Italie (lire)	0,000927
Jamaïque (dollar)	0,0434
Japon (yen)	0,01215
Mexique (peso)	0,1983
Pays-Bas (florin)	0,8193
Portugal (escudo)	0,009161
Royaume-Uni (livre)	2,1276
Russie (rouble)	0,000258
Singapour (dollar)	0,9895
Suisse (franc)	1,1174
Taiwan (dollar)	0,0509
Venezuela (bolivar)	0,00299

SOURCE BANQUE DE MONTRÉAL

BRÈVES

Bell va de l'avant avec le grand débit

Comme prévu, Bell Canada vient de lancer les essais de deux réseaux à grand débit sur fil de cuivre ordinaire, à Saint-Bruno et à Kanata, dans la région d'Ottawa. Ces essais, qui comptent 40 participants à Saint-Bruno, portent sur la technologie dite de la «ligne numérique à paire asymétrique» (LNPA).

Concurrence des banques étrangères

La Banque de Montréal demande d'ouvrir les vannes

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

La Banque de Montréal demande au gouvernement fédéral d'ouvrir grand les vannes de la concurrence en provenance des banques étrangères.

À l'heure actuelle, les banques étrangères qui ont pignon sur rue au Canada sont soumises à l'annexe 2 de la loi fédérale, ce qui leur impose toutes sortes de contraintes que les grandes banques canadiennes, régies par l'annexe 1, n'ont pas à respecter. Ces banques étrangères, comme la Banque Nationale de Paris ou la Banque de Hong-Kong, ne peuvent pas, par exemple, multiplier le nombre de leurs succursales; elles doivent donc, en pratique, se limiter à desservir les entreprises ou les grandes fortunes.

Dans une allocution prononcée à Toronto, le président et chef de la direction de la Banque de Montréal, Matthew Barrett, s'est dit d'avis que ces barrières à la concurrence doivent être levées. En ce sens, il rejoint l'opinion des autres grands banquiers du pays et du ministère des Finances qui se dirige dans cette voie.

M. Barrett se fait le chantre de «la concurrence sans entraves des banques étrangères au Canada». En contrepartie, les pays d'origine de ces banques doivent accorder les mêmes droits aux banques canadiennes. «Je crois que nous devrions ouvrir les portes toutes grandes dans les deux sens», a soutenu M. Barrett. Des portes battantes, peut-être?

La Banque de Montréal poursuit à l'heure actuelle une expansion dynamique aux États-Unis ou, au moyen

d'acquisitions, elle se retrouve à la tête d'un réseau de 140 succursales dans la grande région de Chicago. Elle a également acquis en février un intérêt de 16 % dans la deuxième banque mexicaine en importance, le Grupo Financiero Bancomer.

Dans le même ordre d'idée de grandeur, «les banques canadiennes devraient avoir la liberté de fusionner chaque fois que la logique du marché naissant rend une telle solution souhaitable», estime M. Barrett, c'est-à-dire comme bon leur semble.

De même, il faudrait «réfléchir sérieusement» à abroger ou à modifier la règle du 10 % qui limite la participation maximale d'un actionnaire dans une grande banque canadienne. A son avis, cette règle fait baisser la valeur marchande des actions des banques, ainsi «désavantagées dans le

cadre de fusions et d'acquisitions sur le marché international», soutient M. Barrett, qui ne précise pas quelle limite devrait s'appliquer, si limite il y a.

Selon M. Barrett, les banques canadiennes devront encore grossir.

«Une grande taille comporte indéniablement des avantages lorsqu'une entreprise n'exerce plus ses activités seulement sur son propre territoire. La distinction entre notre territoire et le territoire étranger, entre les marchés national et international, devient d'ailleurs chaque jour plus floue», souligne-t-il.

M. Barrett s'attend d'ailleurs à ce que «les mégabancues américaines» et les institutions financières spécialisées «vont bientôt regarder au nord de la frontière». Pour M. Barrett, il s'agit d'une évolution inévitable. «C'est la logique de l'intégration éco-

nomique croissante de l'Amérique du Nord qui le veut ainsi», assure M. Barrett.

En outre, M. Barrett a prévenu son auditoire de l'arrivée prochaine des banques virtuelles qui «pourraient bien condamner les réseaux canadiens de succursales bancaires au sort des trains de voyageurs: aimés de tous mais rarement utilisés».

À l'égard de l'examen du secteur des services financiers actuellement en cours au Parlement, M. Barrett souligne qu'il doit «déboucher sur un secteur fort, stable et techniquement avancé».

Singulièrement, M. Barrett a reconnu que les grandes banques canadiennes n'ont pas encore atteint «les standards les plus élevés au chapitre de la solidité, des connaissances et de la qualité du service».

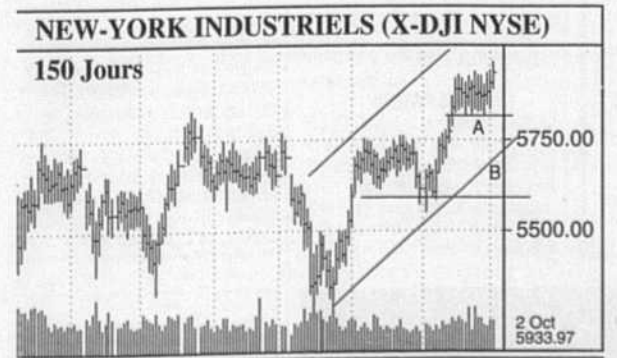
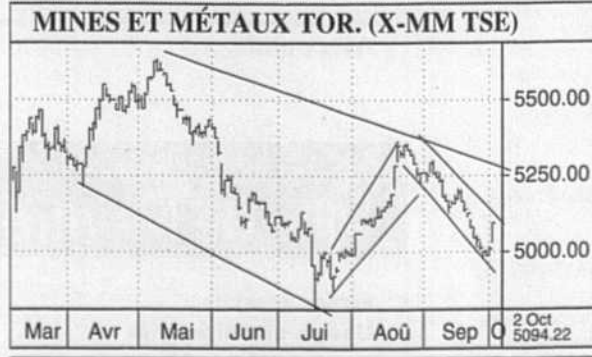
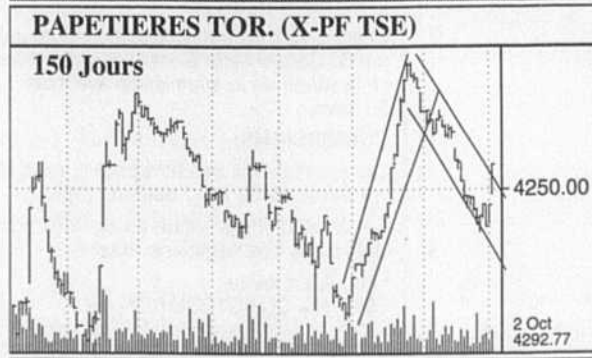
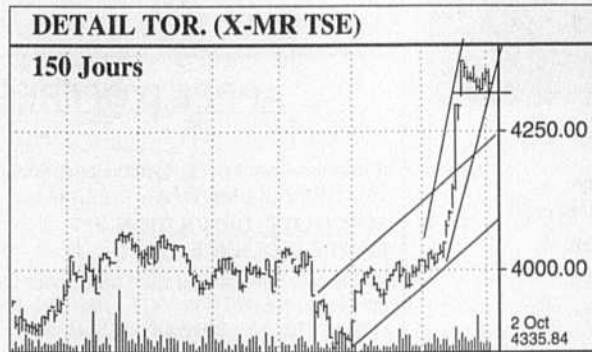
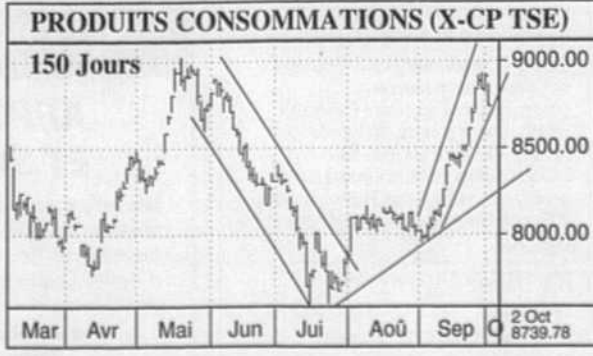
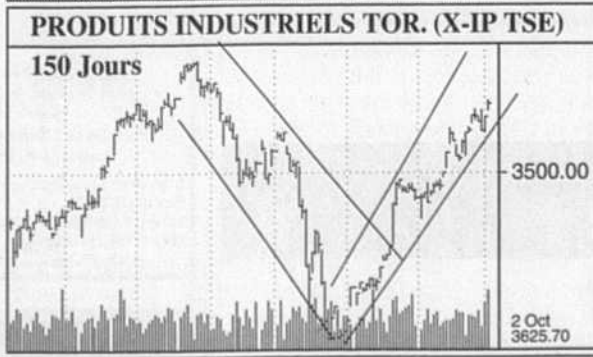
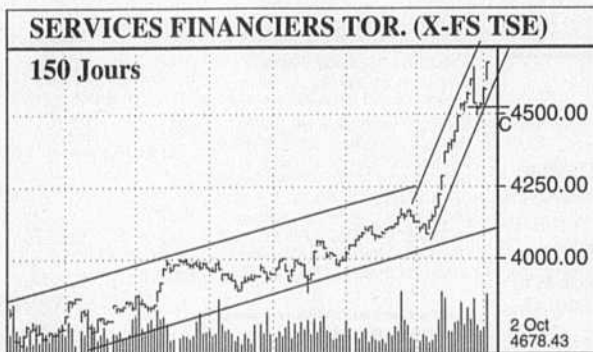
ÊTES-VOUS LOGIQUE?
Si non, allez à: <http://www.logique.com>

COUP D'ŒIL BOURSIER

Les meilleurs continuent

MICHEL CARIGNAN
COLLABORATION SPÉCIALE

Le mouvement haussier débuté il y a deux jours continue sans tambour ni trompette. L'indice moyen de tous les titres de New York est plus fort que les trois indices majeurs, ce qui porte à croire que les compagnies de moindre importance sont plus fortes que les géants composant les indices. Malgré tout, l'indice industriel américain frappe à la porte des cieus en tentant une sortie audessus de son mouvement de côté. À Toronto, ce sont les mêmes secteurs qui poussent encore à la hausse, additionnés du mouvement de rattrapage des aurifères et d'un décollage des forestières. Il ne s'agit pas encore d'un mouvement convaincant de la part des investisseurs envers les aurifères qui réagissent simplement au réajustement à la hausse du prix de l'or. Dans le cas des forestières, ce n'est pas un mouvement de tous les titres mais plusieurs sont en bonne position pour une première prise de position, du fait que les institutions semblent faire partie des acheteurs, si on en juge par l'importance des volumes sur le revirement haussier des indices. Somme toute ce sont encore une fois les pétrolières, les services financiers, les services publics et quelques industrielles qui s'arrachent les investisseurs. La consommation, les communications, les immobilières et les transports qui demeurent incertains. La flambée des pétrolières continue de donner lieu à une foule de décollages de petites pétrolières de l'Alberta. Plusieurs minières aurifères profitent aussi du regain même incertain des aurifères pour sortir de leur léthargie. Le marché n'est pas fortement haussier mais disons que suffisamment de titres sont à la hausse dans l'ensemble du calcul des indices pour montrer quelque chose qui a l'air d'un marché haussier, mais il faut demeurer très sélectif dans nos choix d'achat.



	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE MONTRÉAL				
XXM:Indice du marché	23742	2651.90	+35.06	1.3
XCB:Bancaire	10108	3567.50	+81.29	2.3
XCO:Hydrocarbures	5250	2066.53	+19.73	1.0
XCM:Mines et métaux	9422	3023.53	+61.45	2.1
XCF:Produits forestiers	1789	2541.01	+72.22	2.9
XCI:Bien d'Équipement	7854	2465.06	+24.86	1.0
XCU:Services publics	3440	2377.51	+47.40	2.0

	Volume	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE TORONTO				
TSE 35	28008	281.79	+3.85	1.4
TSE 100		326.41	+4.03	1.3
TSE 200		327.09	+1.53	0.5
TSE 300	68651	5388.03	+58.48	1.1
Institutions financières	11496	4678.43	+91.30	2.0
Mines et métaux	5670	5094.22	+85.27	1.7
Pétrolières	20082	5672.88	+72.52	1.3
Industrielles	10938	3625.70	+24.56	0.7
Aurifères	7371	11467.46	+243.28	2.2
Pâtes et papiers	2305	4292.77	+70.77	1.7
Consommation	2858	8739.78	-171.68	-1.9
Immobilieres	371	1640.46	-1.93	-0.1
Transport	529	5465.80	-1.01	-0.0
Pipelines	1084	4499.67	+21.65	0.5
Services publics	2349	4182.09	+58.63	1.4
Communications	1048	8967.02	+39.72	0.4
Ventes au détail	1250	4335.84	-19.09	-0.4
Sociétés de gestion	1294	6667.36	+63.09	1.0

	Volume	Haut	Bas	Ferm.	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE VANCOUVER						
Indice général	33439	1209.05			+3.55	0.3
MARCHÉ AMÉRICAIN						
30 Industrielles	34139	5933.97			+29.07	0.5
20 Transports	5066	2093.02			+8.86	0.4
15 Services publics	4441	218.91			+0.56	0.3
65 Dow Jones Composé	43646	1873.53			+8.30	0.4
Composite NYSE		370.54			+2.36	0.6
Indice AMEX		612.21			+3.93	0.6
S&P 500		685.83				
NASDAQ		1236.11			+14.60	1.2

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
ENCAL ENERGY LTD	5157	3.60	3.38	3.50	+0.20	6.1
BK OF NOVA SCOTIA	2491	39.80	39.35	39.70	+0.70	1.8
ROYAL BANK OF CANADA	2282	40.60	39.75	40.60	+1.05	2.7
ALCAN ALUM LTD	2063	42.60	41.50	42.60	+1.35	3.3
MACKENZIE FIN CP	2026	15.40	15.10	15.35	+0.15	1.0
HCO ENERGY LTD	1841	1.55	1.50	1.55	+0.03	2.0
TOR BK	1812	28.85	28.00	28.85	+1.05	3.8
BARRICK GOLD CP	1803	37.00	36.25	36.50	+1.25	3.5
MAXX PETR LTD	1752	2.00	1.88	2.00	+0.09	4.7
WESTAM CP (THE)	1737	4.05	4.00	4.00	-0.05	-1.2

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
NOVA CP	2080	11.95	11.85	11.90	+0.05	0.4
ORIENT RES INC	1910	0.31	0.23	0.26	+0.04	18.2
VIDEOTRON GRPE	1170	10.75	10.50	10.75	+0.15	1.4
BOMBARDIER INC B	828	20.40	20.15	20.30	+0.35	1.8
ALCAN ALUM LTD	730	42.60	41.60	42.60	+1.45	3.5
BEAU CDA EXPLOR	582	2.48	2.40	2.41	-0.08	-3.2
MOLSON COS LTD A	539	19.65	19.40	19.50	-0.20	-1.0
TOR BK	509	28.80	28.00	28.80	+1.05	3.8
MISPEC RESOURCES	426	3.50	3.05	3.10	+0.05	1.6
BK OF NOVA SCOTIA	380	39.75	39.40	39.60	+0.65	1.7

DECISION-PLUS
Séminaire d'information

Obtenez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en Bourse. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs et ainsi améliorer dramatiquement votre rendement à la Bourse.

Mardi le 29 octobre
740 Notre-Dame Ouest Bureau 1210 19:00h
Réservez votre place :
(514)392-1366

LE DEVOIR

LES SPORTS

Le Canadien retransmet ses derniers joueurs

Brown, Groleau, Conroy, Sévigny et Bordeleau à Fredericton

GUY ROBILLARD
PRESSE CANADIENNE

Le Canadien n'a causé aucune surprise, hier, en annonçant que les défenseurs Brad Brown et François Groleau de même que les attaquants Craig Conroy, Pierre Sévigny et Sébastien Bordeleau avaient été les derniers joueurs cédés à Fredericton.

Groleau et Sévigny devront d'abord être offerts au ballottage, mais le directeur général Réjean Houle ne s'attendait pas de les perdre.

Les défenseurs Rory Fitzpatrick et Craig Rivet ainsi que les attaquants Donald Brashear, Darcy Tucker et Terry Ryan restent donc à Montréal en compagnie des vétérans qui étaient déjà assurés d'un poste.

Le Canadien aura le nombre limite de 24 joueurs disponibles pour le premier match contre les Sénateurs d'Ottawa samedi. Un 25^e, Chris Murray, se trouve sur la liste des blessés en raison d'une fracture à la main droite.

On connaît déjà l'identité des attaquants et la composition des trios pour la rencontre inaugurale: Rucinsky-Damphousse-Richer; Savage-Koivu-Recchi; Brunet-Turgeon-Bure; et Thornton-Tucker-Bureau.

Puissance à l'attaque

Mario Tremblay et Réjean Houle semblent beaucoup aimer leur équipe, surtout leurs attaquants. «On recherchait un gros ailier capable de marquer 30 buts et de bien jouer en défense, c'est la raison pour laquelle j'ai demandé à Réjean d'aller chercher Stéphane Richer, a raconté Tremblay. Scott Thornton, lui, est le genre de joueur que toutes les équipes recherchent [à cause de son physique imposant]. Il patine bien et il va nous rendre de précieux services sur la route. On voulait améliorer notre attaque et je suis fier de ce qu'on a. Nous allons marquer beaucoup de buts et notre équipe sera excitante.»

«Ce qu'on voulait, a renchéri Houle, c'était trois bonnes lignes offensives et une quatrième défensive et robuste, comme les équipes en ont de plus en plus.»

En vantant spécialement Turner Stevenson, Tremblay a même estimé que son quatrième trio aurait l'allure d'un troisième. Et il a beaucoup insisté pour dire que sa formation allait changer en cours de route, selon le style de l'adversaire et que les matchs soient présentés à domicile ou à l'extérieur.

Questions à la défense

Si le talent offensif réjouit les dirigeants du Canadien, la situation est différente à la défense. Non seulement y aura-t-il trois recrues, mais Tremblay a reconnu que les vétérans Patrice Brisebois et Vladimir Malakhov n'avaient pas connu un bon camp d'entraînement.

Mais dans le cas du premier, l'entraîneur s'est dit «soulagé» par sa dernière performance contre les Devils. Et à la décharge de Malakhov, qui a été blessé à un genou, c'est lui-même, a-t-il dit, qui l'a pressé de revenir au jeu à Ottawa lundi alors qu'il ne devait le faire que le lendemain.

Quoiqu'il en soit, Houle l'a bien dit: «Nous ne voulons pas sacrifier une attaque qui nous rend très confortables. Il y a beaucoup d'équipes qui aimeraient avoir des attaquants aussi habiles que les nôtres.»

Réactions

François Groleau et probablement Pierre Sévigny, qui a déguerpi rapidement du Centre Molson, étaient les joueurs les plus déçus d'apprendre qu'ils devaient retourner à Fredericton.

«C'est très décevant et je ne vous apprend rien en disant ça, a confessé Groleau. J'ai mis beaucoup d'efforts pour en arriver là, mais je n'ai pas tout perdu si l'on tient compte de mon cheminement depuis un an.»

Les Indiens au pied du mur

Un jeu controversé permet aux Orioles de l'emporter

ASSOCIATED PRESS

Baltimore — Cette fois-ci, les décisions des arbitres ont favorisé les Orioles de Baltimore et encore une fois, c'est un Alomar s'est retrouvé au centre de la controverse. Cal Ripken a marqué le point qui brisait l'égalité en huitième manche et les Orioles de Baltimore ont finalement battu les Indiens de Cleveland 7-4 pour prendre une avance de 2-0 dans leur série de division dans la Ligue américaine.

Baltimore n'a plus besoin de d'une victoire pour devenir la première équipe de deuxième place à passer à la série de championnat et à pousser les champions de la ligue au pied du mur. Le troisième match de la série sera présenté vendredi à Cleveland.

«Nous pensions remporter une victoire ici, mais là, nos deux victoires font que la pression est sur les épaules des Indiens», a dit le controversé Roberto Alomar, des Orioles.

Brady Anderson a bouclé le circuit pour un deuxième jour de suite, aidant les Orioles à prendre une avance de 4-0. Mais Albert Belle a lui aussi claqué la longue balle quand les Indiens ont remonté la pente pour finalement créer l'égalité en huitième.

Mais Baltimore a repris le dessus à la suite d'un jeu controversé en fin de huitième.

Bobby Bonilla a soutiré un but sur balles à Eric Plunk et Cal Ripken a obtenu un double. On a alors donné un but sur balles intentionnel à Eddie Murray pour remplir les buts.

Paul Assenmacher a remplacé Plunk sur la colline et B.J. Surhoff a frappé un roulant vers le lanceur. Assenmacher a lancé au marbre pour un premier retrait. Mais, en tentant de doubler Surhoff au premier, le receveur Sandy Alomar a mal relayé la balle. Surhoff se trouvait alors en dehors du corridor réservé au coureur.

Sur le jeu, Ripken en a profité pour marquer et porter le compte 5-4. Le gérant des Indiens Mike Hargrove a argumenté avec l'arbitre Greg Kosk, prétextant que Surhoff créait de l'obstruction. «C'est certain que je ne voyais pas le premier cousin, a dit Alomar. Il devait être sur le gazon ou tout près.»

Hargrove prétendait que Surhoff était à l'intérieur de la ligne. «Certes, Sandy n'a pas exécuté un bon relais, a dit Hargrove. Mais il a dû changer sa façon de lancer parce que Surhoff obstruait le chemin.»

Les arbitres ont dit qu'il n'y avait pas obstruction. «Le fait de courir à l'intérieur de la ligne ne constitue pas en soi de l'obstruction, a dit l'arbitre du premier Tim Tschida. Il faut que le fait de courir en dedans ou en dehors de la ligne empêche le joueur de premier but de capter le relais, mais à notre avis, il s'agissait tout simplement d'un relais qui manquait de précision.»

Les arbitres veulent qu'Alomar écope maintenant

ASSOCIATED PRESS

New York — Roberto Alomar pourrait retirer l'appel de sa suspension de cinq matches, ce qui pourrait conduire à un autre affrontement entre les dirigeants du baseball et les officiels.

Si l'association retire l'appel, le président de la Ligue américaine Gene Budig n'aurait pas suffisamment de temps pour tenir une audience aujourd'hui. Et Alomar, comme cela se passe dans le monde du baseball, ne commencerait à purger sa suspension qu'au début de la prochaine saison.

Et c'est exactement ce que les arbitres ne veulent pas. Sans audience de Budig, les deux parties retourneraient devant les tribunaux à Philadelphie où les ligues majeures ont de-

mandé une injonction à la cour empêchant les arbitres de boycotter le reste des matches des séries.

L'agent d'Alomar, Jaime Torres, a discuté de toute cette histoire avec des dirigeants de l'association des joueurs.

Même certains arbitres s'attendent à ce que le juge Edmund Ludwig, de la cour de district des États-Unis, émette une injonction parce que le contrat collectif signé par les arbitres en 1995 contient une clause les empêchant de faire la grève.

«Nous avons signé un contrat de travail et nous sommes obligés de travailler», a dit l'arbitre Drew Coble, avant la présentation du deuxième match Indiens-Orioles.

Mardi, les arbitres et les deux ligues ont passé un accord. Si Budig

tenait une audience, les arbitres travailleraient jusqu'à la fin des séries. Mais les arbitres veulent que Alomar soit suspendu immédiatement pour les incidents de vendredi dernier à Toronto quand il a craché au visage de John Hirschbeck.

Budig avait suspendu Alomar pour cinq matches et le joueur en appel. Les dirigeants du baseball ne se souvenaient pas d'un cas où un joueur a été suspendu pendant les séries pour des incidents qui se sont produits pendant la saison régulière.

Coble semblait vouloir dire qu'il préférerait une approche moins agressive. «Je n'aime pas cette situation, a-t-il dit. Il faut la régler avant que les choses ne s'enveniment. Je ne sais pas si toutes les mesures que nous avons prises sont vraiment justifiées.»

BASEBALL

SÉRIES DE DIVISION

LIGUE NATIONALE
SAN DIEGO, ST. LOUIS
Mardi, 1er octobre
San Diego 1 St. Louis 2
(St. Louis mène 1-0)
Jeudi, 3 octobre
San Diego (non désigné)
à St. Louis (Andy Benes 18-10), 16:07
Samedi, 5 octobre
St. Louis (Osborne 13-9)
à San Diego (non désigné), 19:37
Dimanche, 6 octobre
x-St. Louis à San Diego, 23:07
Lundi, 7 octobre
x-St. Louis à San Diego, 16:07
ATLANTA, LOS ANGELES
Mercredi, 2 octobre
Atlanta (Smoltz 24-8)
à Los Angeles (Martinez 15-6), 16:07
Jeudi, 3 octobre
Atlanta (Maddux 11-11)
à Los Angeles (Valdes 15-7), 20:11
Samedi, 5 octobre
Los Angeles (Nomo 16-11)
à Atlanta (Glavine 15-10), 16:15
Dimanche, 6 octobre
x-Los Angeles à Atlanta, 13:07
Lundi, 7 octobre
x-Los Angeles à Atlanta, 7:11 p.m.

LIGUE AMÉRICAINE
TEXAS, NEW YORK
Mardi, 1er octobre
Texas 6 New York 2
(Texas mène 1-0)
Mercredi, 2 octobre
Texas (Hill 16-10)
à New York (Petitte 21-8), 20:11
Vendredi, 4 octobre
New York (Key 12-11)
à Texas (Oliver 14-6), 20:07
CLEVELAND, BALTIMORE
Mardi, 1er octobre
Cleveland 4 Baltimore 10
(Baltimore mène 1-0)
Mercredi, 2 octobre
Cleveland 4 Baltimore 7
(Baltimore mène 2-0)
Vendredi, 4 octobre
Baltimore (Mussina 19-11)
à Cleveland (McDowell 13-9), 16:07
Samedi, 5 octobre
x-Baltimore à Cleveland, 13:07
Dimanche, 6 octobre
x-Baltimore à Cleveland, 19:30

EN BREF

Muster passe à la trappe

(Reuter) Le jour de ses 29 ans, Thomas Muster, tête de série numéro un, n'a pas été à la fête au tournoi de tennis de Lyon. L'Autrichien, troisième joueur mondial, a été battu en deux sets, 6-3, 6-3, par l'Américain Chris Woodruff, 57^e mondial.

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

Vente d'un immeuble pour non-paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières

ARTICLES 892 & SS. - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL
4 NOVEMBRE 1996

Avis est donné que l'immeuble ci-après décrit, conformément à l'état supplémentaire dressé par le directeur du Service des finances et du contrôle en vertu de l'article 891 de la Charte de la Ville de Montréal, sera vendu par le greffier le 4 novembre 1996 à 10 h, dans le hall de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, pour taxes foncières impayées.

Pour éviter la mise en vente de l'immeuble, le paiement total de toutes les sommes réclamées doit être effectué avant l'heure prévue pour la vente. Ce paiement peut être fait par chèque visé, mandat-poste, traite bancaire ou par paiement direct (carte-débit) à tous les bureaux Accès-Montréal. Les paiements en espèces ne sont acceptés qu'au bureau Accès-Montréal Ville-Marie, situé au 275, rue Notre-Dame Est.

Tout paiement fait après 10 h, le jour de la vente est aux risques et périls du débiteur.

N° de cpte	N° civique	Par Cad.	Cad.	Subd.	Nom du propriétaire
808862-22	lot April	Pointe-aux-Trembles	185	686	Société de Gestion D.H.P. Inc. Corporation D.H.P. Inc.

Montant du capital réclamé:

Ex. 1993: 8 179,50 \$
Ex. 1994: 8 240,91 \$
Ex. 1995: 8 771,02 \$

NOTE: LES INTÉRÊTS, PÉNALITÉS ET FRAIS S'AJOUTENT AUX MONTANTS DUS SUR CET IMMEUBLE.

CONDITIONS DE VENTE VILLE DE MONTRÉAL

Veillez noter que les conditions de la vente, sont entre autres, les suivantes:

- Aucune offre ne peut être reçue si celui qui la fait ne déclare pas ses nom, qualité, profession et résidence. Les offres peuvent être faites par mandataire.
- L'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication. Ce paiement total doit être fait au comptant ou par chèque visé à l'ordre de la Ville de Montréal. À défaut de paiement immédiat, le greffier annule l'adjudication et remet sans délai l'immeuble en vente ou met fin à la vente. Dans ce dernier cas, les frais des nouveaux avis sont à la charge de l'adjudicataire en défaut. Si l'immeuble est adjugé à un prix moindre que celui offert par l'adjudicataire en défaut, ce dernier est tenu au paiement immédiat de la différence.
- La vente transmet à l'adjudicataire tous les droits du propriétaire précédent et à ses mêmes effets légaux qu'une vente faite par shérif sur bref d'exécution, sauf pour les exceptions prévues à la Charte de la Ville de Montréal.
- L'immeuble vendu lors de cette vente peut être racheté par le propriétaire ou son représentant, en tout temps au cours de l'année qui suit la date de son adjudication, sur versement à l'adjudicataire du prix de vente, y compris les frais de vente, plus dix pour cent de cette somme. S'il s'agit d'un terrain vague, le montant payable à l'adjudicataire doit comprendre, en outre, les taxes foncières générales, spéciales et d'améliorations locales acquittées par ce dernier.
- Le décret ne purge pas le bail enregistré.

NOTE: PREUVE D'IDENTITÉ

Aux fins de l'attestation requise par le Code civil du Québec, toute personne qui désire se porter adjudicataire ou déposer une offre pour une autre, doit produire une preuve de son identité. Dans ce dernier cas, si elle représente une personne physique, elle doit produire la preuve de son mandat; si elle agit pour le compte d'une personne morale, elle doit produire une résolution ainsi qu'un «certificat d'attestation» émanant de l'inspecteur général des institutions financières ou un document administratif approprié.

Montréal, le 3 octobre 1996
Le greffier,
Léon Laberge

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE, NO: 540-02-003656-965 - NOUVEAU AVIS DE VENTE DES BIENS DEJA SAISIS, COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, Partie demanderesse -vs- MENUISERIE DEKAN INC. A/S RENE

APPEL D'OFFRES

PROJET:
Agrandissement et rénovation de la Maison Théâtre 255 Ontario E., Montréal
SPECIALITÉ: DÉMOLITION
MAÎTRE D'OEUVRE:

La Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse (MAQTEJ), 307, rue Ste-Catherine O., bureau 315, Montréal, QC, H2X 2A3

GÉRANT DE LA CONSTRUCTION
GERPRO CONSTRUCTION INC. 136 boul. Industriel, Châteauguay, QC J6J 4Z2 (514-692-1115)

ARCHITECTES:
Le Groupe ARCOP, 1155 rue Metcalfe, bureau 1640, Montréal, QC H3B 2V6 (514-878-3941)

OBTENTION DES DOCUMENTS:
Au bureau des Architectes dès le vendredi 4 octobre 1996, sur appel téléphonique.

DÉPÔT:
Cinquante dollars (50 \$), non remboursable, argent comptant ou chèque à l'ordre du GROUPE ARCOP.

CAUTIONNEMENTS:
Chèque visé ou cautionnement de soumission à l'ordre du Gérant de la Construction au montant de 10% de la valeur de la soumission avant taxes, valide pour 30 jours.

SOUSSIONS:
Les soumissions seront reçues chez le Maître d'œuvre avant 16h00 le 17 octobre 1996.

Cet appel d'offres est un abrégé des documents officiels remis aux soumissionnaires.

Marc-A. Laplante
GERPRO CONSTRUCTION INC.

BEAULIEU, Partie défenderesse. Le 15ème jour d'octobre 1996, à 13h00, au 4410 DES MILLES ILES, Laval, Qc, district de LAVAL, seront vendus par cette cour de Justice, les biens et effets de MENUISERIE DEKAN INC. A/S RENE BEAULIEU, saisis en cette cause, consistant en: 1 remorque 4 roues,

licence RG 49211; 1 table en verre et laiton & chaises; 1 téléviseur Toshiba 12"; 2 scies mécaniques; 1 spirateur central Astro Vac; 1 lot d'envois 10 outils; 2 escabeaux en aluminium. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL BOISSEAU, huissier du district de Laval, (514)682-1921. Mtl: 328-1122. BOISVERT, POULIOT & ASSOCIES, HUISSIERS, 1515 Boul. Chomedey, # 5-01, Laval, Qc, H3V 3Y7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, COUR PETITES CREANCES, NO: 540-32-002598-967 - NOUVEAU AVIS DE VENTE DES BIENS DEJA SAISIS LE 9-7-96. B.P. ST-LAURENT INC., Partie demanderesse -vs- LES CONSTRUCTIONS COLFOR (1987) INC., Partie défenderesse. Le 15ème jour d'octobre 1996, à 10h00, au

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 102(4)

Dans l'affaire de la faillite de: **JEUJ ROLLERBALL INC.**, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 530, Route 131, Notre-Dame-des-Prairies (Québec) J6E 7Y8.

Avis est par la présente donné que JEUJ ROLLERBALL INC., a déposé une cession de ses biens entre les mains de RAYMOND, CHABOT INC. le 25 septembre 1996 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11 octobre 1996 à 10 h 30, au bureau du syndic au 746, boul. Manseau, Joliette, Québec.

JOLIETTE, ce 26 septembre 1996.
Raymond, Chabot Inc. 65 qualités de syndic de l'actif de Jeux Rollerball Inc. Bryan MacEachern, Responsable de l'actif

746, boul. Manseau Joliette (Québec) J6E 3E9 Tél.: (514) 756-8164

2081A MICHELIN, Laval, Qc, district de LAVAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LES CONSTRUCTIONS COLFOR INC. (1987), saisis en cette cause, consistant en: 1 classeur Artopex; 1 comptoir réception; 1 ordinateur Philips; 1 imprimante Roland PR1012; machine à écrire; photocopieur; table de conférence; etc... Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL BOISSEAU, huissier du district de Laval, (514)682-1921. Mtl: 328-1122. BOISVERT, POULIOT & ASSOCIES, HUISSIERS, 1515 Boul. Chomedey, # 5-01, Laval, Qc, H3V 3Y7.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC NO: 500-12-229629-963

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT LAMYAA HASSAN

Partie demanderesse -vs- ABDALLAH MOHAMMAD EL-KHEIR Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à ABDALLAH MOHAMMAD EL-KHEIR, de comparaître au greffe de cette Cour

2081A MICHELIN, Laval, Qc, district de LAVAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LES CONSTRUCTIONS COLFOR INC. (1987), saisis en cette cause, consistant en: 1 classeur Artopex; 1 comptoir réception; 1 ordinateur Philips; 1 imprimante Roland PR1012; machine à écrire; photocopieur; table de conférence; etc... Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL BOISSEAU, huissier du district de Laval, (514)682-1921. Mtl: 328-1122. BOISVERT, POULIOT & ASSOCIES, HUISSIERS, 1515 Boul. Chomedey, # 5-01, Laval, Qc, H3V 3Y7.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC NO: 500-12-229629-963

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 102(4)

Dans l'affaire de la faillite de: **DANIELLE JOLICOEUR**, dentiste, faisant affaires sous la raison sociale de: "Clinique Dentaire Familiale Dr. Danielle Jolicoeur" au 617 Ozias Leduc, suite 1, Otterburn Park, Québec J3H 5V9.

Avis est par les présentes donné que Danielle Jolicoeur ayant déposé une cession le 26^e jour de septembre 1996, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11^e jour d'octobre 1996 à 9 h 00 au bureau du Syndic, 1050, boul. Casavant Ouest, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, St-Hyacinthe, dans la province de Québec.

JOLIETTE, ce 26 septembre 1996.
Raymond, Chabot Inc. 65 qualités de syndic de l'actif de Danielle Jolicoeur Louis Langevin, C.A. Responsable de l'actif

1050, boul. Casavant Ouest Bureau 2001 St-Hyacinthe (Québec) J2S 8B9 Tél.: (514) 774-4300 (Mtl) 467-6092

situé au 10 rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de JAFAR POUR, JAFAR. Lieu: Montréal Date: Ce 25 septembre 1996 MICHEL MARTIN, G.A. Greffier adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-232206-965

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT SONIA MUNOZ

Partie demanderesse -vs- MAHOUD CHAUDHRY MUSHAIIDI Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à MAHOUD CHAUDHRY MUSHAIIDI, de comparaître au greffe de cette Cour

situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de l'action en divorce a été remise au greffe à l'intention de MAHOUD CHAUDHRY MUSHAIIDI. Lieu: Montréal Date: 26 septembre 1996 MICHEL MARTIN, G.A. Greffier adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-04-007787-964

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT SOURASHRAFF

Partie requérante -vs- JAFAR POUR, JAFAR Partie intimée

ASSIGNATION
ORDRE est donné à JAFAR POUR, de comparaître au greffe de cette Cour

situé au 10 rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

ORDRE est donné à JAFAR POUR, de comparaître au greffe de cette Cour

situé au 10 rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

ORDRE est donné à JAFAR POUR, de comparaître au greffe de cette Cour

situé au 10 rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

ORDRE est donné à JAFAR POUR, de comparaître au greffe de cette Cour

situé au 10 rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de JAFAR POUR, JAFAR. Lieu: Montréal Date: Ce 25 septembre 1996 MICHEL MARTIN, G.A. Greffier adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-232206-965

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT SONIA MUNOZ

Partie demanderesse -vs- MAHOUD CHAUDHRY MUSHAIIDI Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à MAHOUD CHAUDHRY MUSHAIIDI, de comparaître au greffe de cette Cour

situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de l'action en divorce a été remise au greffe à l'intention de MAHOUD CHAUDHRY MUSHAIIDI. Lieu: Montréal Date: 26 septembre 1996 MICHEL MARTIN, G.A. Greffier adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-04-007787-964

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT SOURASHRAFF

Partie requérante -vs- JAFAR POUR, JAFAR Partie intimée

ASSIGNATION
ORDRE est donné à JAFAR POUR, de comparaître au greffe de cette Cour

situé au 10 rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

ORDRE est donné à JAFAR POUR, de compara

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

Ex-premier ministre bulgare assassiné

Sofia (Reuter) — L'ancien premier ministre bulgare Andrei Loukanov, actuellement député du Parti socialiste (ex-communiste) au pouvoir, a été tué par balle à son domicile, a déclaré hier Blagovest Sendov, président du Parlement de Sofia. Les circonstances du meurtre demeurent confuses. Le ministère de l'Intérieur et la police se sont refusés à toute précision. Le quartier où résidait M. Loukanov a été bouclé par la police. Andrei Loukanov avait 58 ans. Il avait dirigé le gouvernement pendant six mois en 1990, mais avait démissionné en raison des protestations de la population contre la lenteur des réformes. Outre ses fonctions parlementaires, il était devenu depuis lors un important homme d'affaires.

Sommet de la CEI convoqué

Alma-Ata (Reuter) — Un sommet de la Communauté des Etats indépendants (CEI) consacré à la situation en Afghanistan se tiendra dans les prochains jours à Alma-Ata, la capitale du Kazakhstan. Devraient y prendre part les présidents kazakh, ouzbek, kirghiz, tadjik et turkmène. La convocation de ce sommet avait été souhaitée mardi par Boris Eltsine, président en exercice de la CEI. L'ordre du jour de la réunion sera consacré au «renforcement des mesures de sécurité aux frontières sud de la CEI». Le secrétaire du Conseil de sécurité russe, Alexandre Lebed, a estimé que les nouveaux maîtres de Kaboul pourraient être tentés d'annexer par la force certains territoires de l'ex-URSS, notamment la région ouzbèke de Boukhara, haut lieu de l'Islam.

Cinq prières exigées

Islamabad (Reuter) — La milice des talibans, qui s'est emparée de la capitale afghane Kaboul vendredi dernier, a donné pour consigne à la population de prier cinq fois par jour. Depuis la chute de Kaboul, les talibans ont interdit aux femmes de sortir de chez elles sans un *hejab* (voile) et de travailler dans l'administration; les hommes ont reçu l'ordre de se laisser pousser la barbe. Les décrets des talibans, qui contrôlent désormais les trois quarts de l'Afghanistan, sèment la peur parmi les milieux lettrés de la capitale, et notamment chez les femmes. Fidèles à l'esprit de la *charia* (loi islamique), les talibans ont ordonné que les coupables d'adultère soient lapidés et que les voleurs aient les mains amputées.

Élections validées

Erevan (AFP) — Le président de la commission électorale arménienne, Katchatour Bedirdjian, a confirmé hier la validité des résultats contestés des récentes élections présidentielles. M. Bedirdjian, répondant aux accusations d'observateurs internationaux qui avaient affirmé que le scrutin avait été entaché d'irrégularités, estime, dans une lettre l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), que le décompte des voix faites par ces observateurs est «mathématiquement incorrect». Même si les griefs formulés par l'OSCE étaient pris en compte, le président Levon Ter-Pétrossian aurait quand même obtenu 50,86 % des suffrages, écrit M. Bedirdjian, soit suffisamment pour battre son rival Vazgen Manoukian dès le premier tour.

RWANDA

Droits bafoués

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Les violations des droits humains, les arrestations arbitraires et les exécutions sommaires se poursuivent au Rwanda sans que le gouvernement de Kigali ne semble vouloir remédier à la situation.

Tel est le constat que dresse le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme au Rwanda, René Degni-Ségui qui est de passage à Montréal cette semaine. Nommé à ce poste en mai 1994 au moment où le Rwanda était plongé en pleine guerre, M. Degni-Ségui a depuis produit six rapports sur la situation des droits humains dans ce pays. Invité par la Société québécoise du droit international, cet universitaire ivoirien donnera ce soir une conférence à l'université du Québec à Montréal sur la situation des droits humains dans ce pays depuis le génocide.

Pour M. Degni-Ségui, qui est président de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme, il existe présentement au Rwanda trois types de violations des droits humains: les atteintes à la sûreté des personnes, les atteintes aux droits à la propriété et les exécutions sommaires. Selon lui, l'arbitraire et la violence quotidienne empêchent une normalisation de la situation politique sur place et le retour des deux millions de Rwandais qui sont réfugiés au Zaïre et en Tanzanie depuis plus de deux ans.

Mesures arbitraires

Selon le rapporteur spécial, les quelques réfugiés qui retournent dans leur pays sont souvent confrontés à des gens qui «occupent leur propriété et qui ne veulent pas partir». Cette situation suscite des mesures arbitraires de la part des autorités et provoque souvent des confrontations meurtrières. «Ceux qui occupent les propriétés accusent les anciens locataires d'avoir participé au génocide, dit-il. Ceux-ci sont alors arbitrairement arrêtés par la police. Même lorsqu'une personne réussit à prouver qu'elle n'avait rien à voir avec les massacres, ses problèmes continuent. Nous avons documenté des cas de personnes qui sont retournées réclamer leur propriété et qui ont tuées.»

M. Degni-Ségui déclare aussi que les exécutions sommaires se poursuivent et qu'elles sont souvent le fait de soldats ou de gendarmes.

L'universitaire ivoirien souligne toutefois que «la situation actuelle des droits humains au Rwanda s'est de beaucoup améliorée depuis la fin de 1994» et que rien n'indique «qu'un nouveau génocide [dirigé contre les Hutus] se déroule silencieusement dans ce pays».

À l'été 1995, l'ancien premier ministre Faustin Twagiramungu avait accusé le gouvernement rwandais de mener un second génocide. Il avait affirmé que plus de 100 000 Hutus avaient été tués depuis la fin de la guerre en juillet 1994.

«J'ai rencontré l'ancien premier ministre à Bruxelles, dit M. Degni-Ségui. Nous avons discuté. À ce jour, rien n'indique que ce qu'il a affirmé est vrai. Mais nous enquêtons et j'attends le résultat des recherches de notre équipe d'observateurs des droits de l'homme au Rwanda.»

Selon le rapporteur spécial, le gouvernement n'a pas invoqué de mesures spéciales — état d'urgence par exemple — pour justifier son inaction envers les violations des droits.

Tribunal pénal international

La sale guerre de Vukovar

Les exhumations de charniers révèlent les atrocités du conflit serbo-croate

La ville de Vukovar, en Slavonie orientale, dans l'est de la Croatie, a été presque complètement détruite durant la guerre qui a opposé la Croatie aux forces gouvernementales yougoslaves, appuyées par la Serbie, en 1991. Les travaux d'exhumation de charniers menés par le Tribunal pénal international près de Vukovar, à 160 kilomètres au nord-ouest de Belgrade, sont sur le point d'être achevés. Les indices relevés par les experts pourraient permettre d'établir que les Serbes ont violé les conventions internationales sur le droit de la guerre.

SONIA BAKARIC
AGENCE FRANCE-PRESSE

Vukovar — Les travaux sont en passe d'être achevés sur le site d'Ovcara, où les experts du TPI ont exhumé jusqu'à présent 80 corps et découvert des indices sérieux laissant penser qu'il s'agit de malades de l'hôpital voisin de Vukovar assassinés en 1991 par les Serbes.

«Plus de 80 corps ont été exhumés de ce charnier [...] Certains portaient des vêtements et des bandages aux extrémités laissant croire qu'il s'agit de malades» de l'hôpital de Vukovar, a déclaré hier, après un mois de recherches, le chef de l'équipe d'experts du Tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie, l'Américain William Haglund.

C'est la première fois que cet expert révèle l'existence d'un lien entre ces dépouilles et les patients de l'hôpital de Vukovar, essentiellement des hommes blessés, portés disparus depuis la conquête serbe de cette ville de l'est de la Croatie, en novembre 1991.

Si ce lien venait à être confirmé par d'autres preuves matérielles, il établirait sans conteste que les Serbes ont violé les conventions internationales les plus élémentaires sur le droit de la guerre.

«Nous croyons que les travaux d'exhumation vont encore durer cinq jours. Il y a encore une quarantaine de corps à la surface du site et il y en a certainement davantage en dessous», a souligné M. Haglund lors d'une conférence de presse, qui s'est tenue à moins de trois cents mètres des ruines de l'hôpital de Vukovar.

Les journalistes ne sont pas autorisés à suivre les travaux des experts du TPI à Ovcara, un hameau situé à

une dizaine de kilomètres de Vukovar, à l'exception de la télévision britannique BBC.

Les fouilles ont commencé le 1^{er} septembre sur ce site supposé renfermer les dépouilles de 261 malades de l'hôpital de Vukovar, que l'ex-armée fédérale yougoslave, la JNA, aurait exécutés au lendemain de la prise de la ville, après un siège sanglant de trois mois.

Ces patients auraient dû, aux termes d'un accord négocié alors entre les Serbes et le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), être évacués vers d'autres hôpitaux croates.

En dépit de cet accord, ces malades, qui étaient soignés dans des conditions très rudimentaires dans les sous-sols de cet établissement hospitalier, ne sont jamais parvenus jusqu'aux ambulances du CICR, selon des sources croates.

Plus de deux cents dépouilles

Les experts internationaux estiment que le charnier d'Ovcara renferme entre 170 et 260 corps. Ces estimations se fondent sur des enquêtes et des documents du TPI. Ce site, de 10,9 mètres de long sur 6,5 mètres de large, a été creusé sur une profondeur d'environ un mètre.

M. Haglund, dont les vêtements étaient imprégnés de l'odeur insupportable du charnier, a ajouté qu'une soixantaine de dépouilles seraient transférées lundi à Zagreb pour y être autopsiées et identifiées avec l'aide des familles.

Une fois les travaux d'identification terminés, d'ici environ un mois, les experts transmettront au TPI, à La Haye, les preuves qu'ils auront récoltées.

Trois officiers de la JNA sont accusés par le TPI de crimes de guerre pour leur participation à la prise de Vukovar et leur responsabilité présumée dans les exactions



PHOTO SRDJAN ILIC AP

Des enfants serbes jouaient au ballon hier devant un immeuble de Vukovar qui porte encore les cicatrices des féroces combats qui ont opposé Serbes et Croates en 1991.

qui ont suivi.

L'un d'eux, Veselin Sljivancanin, qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt international lancé par le TPI, exerçait jusqu'à l'arrivée des experts internationaux à Vukovar les fonctions de directeur du centre de presse local. Selon des sources serbes, il se trouverait actuellement à Belgrade.

Les «sentinelles éternelles et aveugles»

Conférence pour bannir les mines antipersonnel

Le Canada va détruire les deux tiers de ses stocks

Aujourd'hui, à Ottawa, s'ouvre une conférence internationale sur les mines antipersonnel. Quelque 70 pays et des dizaines d'organisations non gouvernementales y sont représentés. Au cours des prochains jours, ils espèrent adopter un accord qui interdira complètement la production et l'emploi de ces armes.

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Les mines antipersonnel tuent. À raison de 1000 personnes par mois, ces engins explosifs frappent aveuglément et font des ravages terribles parmi les populations civiles. Les plus touchés sont les enfants qui courent dans les champs et les paysans qui les labourent. Voilà un fléau que la communauté internationale veut éradiquer.

La conférence sur les mines antipersonnel qui s'ouvre aujourd'hui à Ottawa espère aboutir à un accord pour une interdiction de la fabrication complète de ces engins. Cette conférence est en soit un événement exceptionnel. En effet, en mai dernier, après des années de négociations les pays participants à une conférence sur le désarmement adoptaient à Genève un accord partiel limitant l'utilisation des mines. Cet accord, signé par 57 pays, autorise la poursuite de la production de «mines intelligentes», susceptibles d'auto-destruction au bout de quatre mois, mais remplaçables, et n'envisage aucun contrôle de

l'application du texte, ni aucune sanction.

Les résultats de cette réunion en ont frustré plusieurs dont le Canada. Immédiatement après la conférence, le gouvernement canadien annonçait qu'il convoquait une rencontre à Ottawa pour relancer les discussions sur une véritable interdiction de la production, du stockage, de l'emploi et de l'exportation des mines.

L'idée centrale du Canada est d'amener les Etats à sortir du cadre formel d'une conférence comme celle de Genève — où le consensus est nécessaire pour adopter un traité — pour leur permettre de négocier un accord qui fera ensuite l'objet d'une ratification pays par pays.

Ce processus n'est pas sans écueil. Le principal est la lenteur avec laquelle les Etats adhèrent à l'accord. Un exemple est celui du Traité de non-prolifération nucléaire signé dans les années soixante. Ce n'est que trente ans plus tard que la vaste majorité des Etats a consenti à le signer. Cela ne décourage pas pour autant le gouvernement canadien qui fait le pari qu'un accord sur l'interdiction des mines finira par être signé et respecté à cause de son

caractère «stigmatisant». En effet, l'accord sera si sévère dans sa condamnation des mines antipersonnel que même les pays qui ne l'auront pas signé se sentiront «contraints» de ne pas en produire ou de ne pas en utiliser.

Campagne internationale

La stratégie canadienne s'est révélée payante. Quelque cinquante pays, qui ont déjà annoncé des moratoires sur la production, le stockage, l'utilisation et l'exportation des mines, participeront à la conférence d'Ottawa qui doit se terminer samedi. Vingt-cinq autres assisteront aux délibérations en tant qu'observateurs. De plus, des dizaines d'organisations non gouvernementales participeront aux discussions. Elles ont d'ailleurs été au cœur de la campagne internationale pour faire interdire les mines antipersonnel et ont participé à la rédaction des principales mesures qui seront discutées pendant la conférence.

Le programme de cette réunion devrait suivre trois axes. D'abord mettre en place une structure formelle de négociation sur le sujet. Ensuite inciter les participants à prendre des mesures unilatérales comme le moratoire sur la production, l'utilisation et l'exportation des mines. Enfin tenter de définir des programmes d'aide aux victimes.

En ce qui concerne les mesures unila-

térales, le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a annoncé hier que le Canada — qui ne produit plus de mines — s'engageait à éliminer les deux tiers de ses stocks. Les autres sera éliminé si des négociations sont couronnées de succès.

Pour sa part, la France a annoncé hier qu'elle renonce à l'utilisation des mines «sauf en cas de nécessité absolue».

Actuellement, ce sont près de 80 millions de mines qui sont disséminées dans plus de 70 pays et chaque année ce chiffre augmente de un ou deux millions. Les pays les plus touchés sont l'Afghanistan, l'Angola, le Cambodge et les Etats de l'ex-Yougoslavie. Ainsi, plus de 10 millions de mines sont enfouies en Angola, deux millions au Mozambique et au Soudan et un million en Ethiopie. En Angola seulement, ces engins ont mutilé plus de 100 000 personnes.

Selon les experts militaires, la fabrication d'une mine antipersonnel coûte environ 5 dollars mais le coût du déminage varie entre 300 et 1000 dollars par mine. Quelque 300 entreprises dans 48 pays fabriquent présentement des mines dont la qualité se raffine année après année. La plupart des mines contiennent du métal mais les plus récentes sont fabriquées avec des matières qui les rendent non détectables, d'où leur nom de mines plásticas.

PÉROU

Catastrophe aérienne

Une défaillance technique aurait causé l'accident

AGENCE FRANCE-PRESSE

Pasamayo — «L'alarme sonne, que se passe-t-il, où suis-je, au dessus de la terre ou de la mer», telle est la tragique question posée par le pilote à la Tour de contrôle de l'aéroport de Lima, avant que le Boeing 757 d'Aeroperu ne s'abîme hier dans le Pacifique avec 70 personnes à bord.

Le pilote, Eric Schreiber venait tout juste d'alerter les contrôleurs aériens sur la défaillance de ses instruments de bord, alors que l'avion venait de décoller de l'aéroport de Lima vers Ilo, pour se rendre à Santiago du Chili.

Ne pouvant plus s'orienter dans l'obscurité, le pilote avait demandé l'envoi d'urgence d'un avion de support pour le guider et lui permettre de revenir sur Lima pour un atterrissage d'urgence. Ce vol 603 d'Aeroperu transportait 61 passagers et 9 membres d'équipage.

En début d'après-midi hier, il n'y avait pratiquement plus d'espoir de retrouver des survivants de la catastrophe, selon les responsables des services de secours. Les nombreux effectifs de défense civile, épaulés par des éléments de la marine péruvienne, poursuivaient leurs recherches des victimes, au milieu des débris éparpillés de l'appareil, flottant au milieu de valises et de gilets de sauvetage.

Malgré un brouillard persistant, les recherches se poursuivaient intensément hier dans la zone de l'accident, située au

large de Pasamayo et de la petite localité de Chancay, à une cinquantaine de km au nord de Lima. Dans la matinée les sauveteurs avaient localisé une dizaine de corps de victimes. Sept d'entre eux avaient été récupérés dans l'après-midi.

L'avion transportait 31 passagers de nationalité chilienne, 11 du Pérou, 6 du Mexique, 4 des Etats-Unis, 2 d'Equateur, 2 d'Italie, 2 de Grande-Bretagne, ainsi qu'un Espagnol, un Colombien et un autre originaire de Nouvelle-Zélande. Le gouvernement chilien a envoyé un avion militaire à Lima pour faciliter le rapatriement des corps des victimes.

À l'évidence, l'accident serait donc dû à une défaillance technique. Au vu des premiers éléments, le ministère péruvien des Transports a d'ailleurs écarté l'hypothèse d'une erreur humaine. Le pilote, de nationalité péruvienne, comme tous les autres membres de l'équipage, était considéré comme très expérimenté. Agé de 58 ans, il totalisait 21 900 heures de vol.

Enfin, le changement d'appareil à Lima, annoncé à Washington hier matin par le Département d'Etat, a été considéré comme normal et «habituel» par la direction d'Aeroperu à Lima.

La compagnie péruvienne, appartenant au groupe Aeromexico depuis 1991, a un accord de «partage» avec la compagnie nord-américaine Carnival Airlines sur la ligne New-York, Miami, Lima et Santiago, avec de possibles changements d'avions à Miami et Lima.

RUSSIE

La paix tchétchène

Alexandre Lebed défend «sa» solution

AGENCE REUTERS

Moscou — Le secrétaire du Conseil de sécurité russe, Alexandre Lebed, a défendu hier à la Douma d'Etat (chambre basse du parlement) les accords de Khasavouirt contre les députés qui lui reprochent d'avoir signé une paix «honteuse» avec les séparatistes tchétchènes.

«On m'accuse de toutes parts d'avoir attenté à l'intégrité territoriale de la Fédération de Russie. Mais c'est oublier que l'intérêt du peuple et du pays est justement d'avoir la paix», a dit l'ancien général, après avoir gagné la tribune de la chambre sous les huées des députés. «La stabilité et la prospérité économique sont les meilleurs garants de l'intégrité du pays», a-t-il affirmé.

«La Russie n'abandonne pas la Tchétchénie et ne doit pas l'abandonner. Nous avons mis fin à quelque chose qui aurait pu être la honte de la Russie pour de nombreuses années encore», a-t-il ajouté, fustigeant au passage ceux qui voulaient tout à la fois le désarmement des séparatistes, la fin de la guerre et le maintien de la Tchétchénie au sein de la Russie.

«Je ne suis pas magicien», a-t-il dit.

Pour le député communiste Victor Ilioukhine, président de la commission parlementaire pour les questions de sécurité, «la Tchétchénie a cessé d'être un sujet de la Fédération de Russie».

«Les accords de Khasavouirt marquent la capitulation de la Russie. Les ambitions

des séparatistes sont pleinement satisfaites», a-t-il ajouté.

Le ministre de l'Intérieur a joint sa voix au concert de critiques de l'opposition communiste.

«Ce qui se passe aujourd'hui en Tchétchénie est une honte. C'est un outrage pour la Russie. Un outrage organisé de telle façon qu'elle en sorte humiliée au maximum», a dit Anatoli Koulikov, avant d'accuser les indépendantistes de ne pas respecter les dispositions de la trêve.

Signés fin août, les accords de Khasavouirt ont été fraîchement accueillis à Moscou, y compris par la classe dirigeante qui n'a semblé les soutenir que du bout des lèvres.

Nationalistes et communistes reprochent à ces documents de remettre à la fin de l'année 2001 l'examen du statut de la Tchétchénie et de stipuler que ses relations futures avec Moscou doivent être régies par les principes du «droit international».

Dans un entretien à paraître dans l'hebdomadaire *Argoumenty i Fakty* et repris hier par l'agence Interfax, le dirigeant indépendantiste Zelimkhan Landarbiev estime que ces accords «confirment le statut d'indépendance» de la république.

Il s'y déclare en faveur d'une adhésion de la Tchétchénie à la CEI, née en décembre 1991 des cendres de l'Union soviétique.

Le chef de la résistance indique qu'il entend aborder le problème des compensations que, selon lui, Moscou se doit de verser aux familles des victimes tchétchènes.

AGENDA CULTUREL

CINÉMA



ATWATER: Place Alexis-Nihon (935-4246) — Extremes Measures 13h30, 16h10, 18h55, 21h25 — Last Man Standing 14h, 16h25, 19h, 21h15 — Fly Away Home 13h, 15h10, 17h20 — Maximum Risk 19h30, 21h45

BERRI: 1280, rue St-Denis (288-2115) — Mesures extrêmes 13h30, 16h15, 19h05, 21h30 — C'est elle 13h35, 15h35, 17h35, 19h35, 21h35 — Le Mercenaire 13h30, 15h35, 17h35, 19h40, 21h45 — Risque maximum 13h40, 16h, 19h15, 21h25 — Le premier envol 13h45, 19h — Bogus 16h10, 21h20

BOUCHERVILLE: 20, boul. de Mortagne (449-6404) — Beaumarchais ven. lun. jeu. 19h, 21h15, sam. dim. mar. mer. 13h15, 15h20, 19h, 21h15 — Mesures extrêmes ven. lun. jeu. 19h25, 21h35, sam. dim. mar. mer. 13h40, 15h50, 19h25, 21h35 — Le Mercenaire ven. lun. jeu. 19h15, 21h25, sam. dim. mar. mer. 13h, 15h15, 19h15, 21h25 — C'est elle ven. lun. jeu. 19h05, 21h10, sam. dim. mar. mer. 13h25, 15h30, 19h05, 21h10 — Bogus ven. lun. jeu. 18h55, sam. dim. mar. mer. 13h45, 16h, 18h55 — Non coupable 21h05 — Le premier envol ven. lun. jeu. 19h30, sam. dim. mar. mer. 13h10, 19h30 — À toute épreuve ven. lun. jeu. 21h40, sam. dim. mar. mer. 15h40, 21h50 — Risque maximum ven. lun. jeu. 19h10, 21h20, sam. dim. mar. mer. 13h05, 15h10, 19h10, 21h20 — Le Pro ven. lun. jeu. 19h20, 21h45, sam. dim. mar. mer. 13h30, 15h55, 19h20, 21h45 — Last Man Standing ven. lun. jeu. 19h40, 21h50, sam. dim. mar. mer. 13h20, 15h25, 19h40, 21h50 — Chacun cherche son chat ven. lun. jeu. 19h35, 21h30, sam. dim. mar. mer. 13h35, 15h35, 19h35, 21h30

BROSSARD: 2150, Lapinière, Mail Champlain (465-5906) — Risque maximum ven. lun. jeu. 19h20, 21h30, sam. dim. mar. mer. 14h20, 16h25, 21h35 — Last Man Standing ven. lun. jeu. 19h10, 21h10, sam. dim. mar. mer. 14h10, 16h15, 19h10, 21h10 — Le Mercenaire ven. lun. jeu. 19h15, 21h25, sam. dim. mar. mer. 14h, 16h05, 19h15, 21h25 — Fly Away Home sam. dim. mar. mer. 14h30, 16h40 — Maximum Risk 19h25, 21h35 — Bullet Proof 21h40 — Le premier envol ven. lun. jeu. 19h30, sam. dim. mar. mer. 14h05, 16h10, 19h30 — Extremes Measures ven. lun. jeu. 19h05, 21h20, sam. dim. mar. mer. 14h25, 16h45, 19h05, 21h20 — Mesures extrêmes ven. lun. jeu. 19h, 21h15, sam. dim. mar. mer. 14h15, 16h35, 19h, 21h15

CARREFOUR DU NORD: 900, boul. Grignon (436-4525) — Le Club des Ex19h, 21h30, sam. dim. 13h, 15h30, 19h, 21h30 — Mesures extrêmes 19h, 21h30, sam. dim. 13h, 15h30, 19h, 21h30 — Jack sam. dim. 13h, 15h30, 19h, 21h30 — Mesures extrêmes 19h, 21h30 — L'homme idéal 19h, 21h30, sam. dim. 13h, 15h30, 19h, 21h30 — Le premier envol 19h, sam. dim. 13h, 15h30, 19h — À toute épreuve 21h30 — Alaska sam. dim. 13h, 15h30 — Risque

maximum 19h, 21h30
CARREFOUR LAVAL: 2330, Le Carrefour (688-3684) — Bogus ven. lun. jeu. 19h05, 21h25, sam. dim. mar. mer. 14h, 16h20, 19h05, 21h25 — Chacun cherche son chat ven. lun. jeu. 19h30, 21h30, sam. dim. mar. mer. 13h30, 15h30, 17h30, 19h30, 21h30 — Extremes Measures ven. lun. jeu. 19h, 21h35, sam. dim. mar. mer. 13h15, 16h, 19h, 21h35 — Fly Away Home ven. lun. jeu. 19h, sam. 13h40, 16h15, dim. mar. mer. 13h40, 16h15, 19h — Independence Day 21h15, sam. 21h — That Thing you do sam. 19h — Maximum Risk ven. lun. jeu. 19h30, 21h45, sam. dim. mar. mer. 13h, 15h15, 17h15, 19h30, 21h45 — Beaumarchais ven. lun. jeu. 19h25, 21h30, sam. dim. mar. mer. 13h15, 15h20, 17h20, 19h25, 21h30

CENTRE EATON: 705, rue Ste-Catherine Ouest (985-5730) — First Wives Club 13h10, 16h, 19h, 21h20, sam. 23h30 — 2 Days in the Valley 13h20, 16h10, 19h10, 21h30, sam. 23h40 — Pudding Chômeur 16h40, 21h50, 19h50, 21h40, 21h40, sam. 24h — À Time to Kill 13h30, 17h, 20h30, sam. 23h20

CINÉMA ANGRIGNON: 7077, boul. Newman, Lasalle (366-2463) — Jack 18h45, 21h05, sam. dim. 14h, 16h25, 18h45, 21h05 — Pinocchio sam. dim. 14h30, 16h20 — À Time to Kill 19h, 21h50 — 2 jours dans la vallée 19h15, 21h35, sam. dim. 13h30, 16h10, 19h15, 21h35 — Le Club des Ex19h25, 21h45, sam. dim. 13h50, 16h15, 19h25, 21h45 — First Kid sam. dim. 14h20, 16h40 — Rich Man's Wife 18h50, 21h10 — Hunchback of Notre-Dame sam. dim. 14h15, 16h55 — Jack 18h55, 21h20 — First Wives Club 19h30, 21h55, sam. dim. 14h10, 16h45, 19h35, 21h55 — Tin Cup 21h30 — Bogus 19h10, sam. dim. 13h35, 16h05, 19h10 — 2 Days in the Valley 19h05, 21h25, sam. dim. 13h20, 16h, 19h05, 21h25 — L'homme idéal 19h20, 21h40, sam. dim. 13h40, 16h30, 19h20, 21h40

CINÉPLEX CENTRE-VILLE: 2001, rue Université (849-3456) — En avoir ou pas ven. lun. jeu. 15h30, 17h20, 19h20, 21h20, sam. dim. mar. mer. 13h30, 15h30, 17h20, 19h20, 21h20 — À toute épreuve ven. lun. jeu. 16h30, 19h, 21h10, sam. dim. mar. mer. 13h45, 16h30, 19h, 21h10 — Le silence des fusils ven. lun. jeu. 16h, 19h, 21h10, sam. dim. mar. mer. 13h35, 16h, 19h, 21h10 — Non coupable ven. lun. jeu. 17h, 20h45, sam. dim. mar. mer. 13h30, 16h, 19h, 21h10 — Ferrovipathes ven. lun. jeu. 16h15, 19h, 21h10, sam. dim. mar. mer. 13h45, 16h15, 19h, 21h10 — Le huitième jour ven. lun. jeu. 16h15, 19h, 21h15, sam. dim. mar. mer. 14h, 16h15, 19h, 21h15 — L'escorte ven. lun. jeu. 16h, 19h, 21h10, sam. dim. mar. mer. 13h45, 16h, 19h, 21h — L'élève ven. lun. jeu. 16h, 19h, 21h, sam. dim. mar. mer. 13h45, 16h, 19h, 21h — Independence Day ven. lun. jeu. 17h, 20h45, sam. dim. mar. mer. 13h45, 17h, 20h45

COMPLEXE DES JARDINS: 1, Place Desjardins (288-3141) — Les nouveaux mecs 14h, 16h30, 19h15, 21h30 — Beaumarchais 13h35, 16h05, 19h, 21h25 — Chacun cherche son chat 13h45, 16h20, 19h05, 21h20 — L'escorte 13h30, 15h30, 17h30, 19h30, 21h30
DAUPHIN: 2396, rue Beaubien Est (721-6060) — Beaumarchais 19h30, 21h30, sam. dim.

13h30, 15h30, 17h30, 19h30, 21h30 — L'homme idéal 19h, 21h15, sam. dim. 13h45, 15h55, 19h, 21h15

DÉCARIE: 6900, boul. Décarie (849-3456) — Tin Cup 19h, 21h30, dim. 14h, 16h30, 19h, 21h30 — À Time to Kill 20h, dim. 14h10, 17h, 20h

DORVAL: 260, Dorval (631-8586) — Extremes Measures 19h20, 21h45, sam. dim. 13h, 19h20, 21h45 — Last Man Standing 19h30, 21h55, sam. dim. 13h20, 19h30, 21h55 — Maximum Risk 19h10, 21h25, sam. dim. 13h30, 19h10, 21h25 — Fly Away Home 19h, 21h35, sam. dim. 13h15, 19h, 21h35

ÉGYPTIEN: 1455, rue Peel (843-3112) — American Buffalo 13h50, 15h40, 17h30, 19h20, 21h15 — Long Day's Journey Into Night 14h, 17h10, 20h20 — Last Man Standing 14h15, 17h20, 19h, 21h10, mer. 14h15, 16h20, 21h40

FAMOUS PLAYERS GREENFIELD PARK: 993, boul. Taschereau (672-2375) — Rich Man's Wife 19h15, 21h20 — Pinocchio sam. dim. 14h, 16h — L'homme idéal 19h, 21h15, sam. dim. 13h30, 15h45, 19h, 21h15 — 2 jours dans la vallée 19h05, 21h40, sam. dim. 13h40, 15h55, 19h05, 21h40 — First Wives Club 19h10, 21h25, sam. dim. 13h45, 16h10, 19h10, 21h25 — First Kid sam. dim. 14h10, 16h40 — À Time to Kill 19h, 21h45 — 2 Days in the Valley 19h35, 21h50, sam. dim. 13h50, 16h05, 19h25, 21h50 — Le Club des Ex19h20, 22h, sam. dim. 14h05, 16h15, 19h20, 22h — Jack 21h55, sam. dim. 15h50, 21h55 — Bogus 19h25, sam. dim. 13h35, 19h25

FAMOUS PLAYERS POINTE-CLAIRE: 185, Boulmy (697-8095) — À Time to Kill 19h, 22h, sam. dim. 13h, 16h, 19h, 22h — 2 Days in the Valley 19h15, 21h40, sam. dim. 13h30, 15h55, 19h15, 21h40 — Hunchback of Notre Dame sam. dim. 13h45 — 2 Days in the Valley 19h15, 21h40, sam. dim. 15h55, 19h15, 21h40 — First Wives Club 19h35, 22h10, sam. dim. 13h20, 17h, 19h35, 22h10 — Emma 21h25 — Bogus 19h05, sam. dim. 13h25, 16h45, 19h05 — Jack 19h45, 22h05, sam. dim. 13h10, 16h45, 19h45, 22h05 — First Kid sam. dim. 14h, 16h25 — Rich Man's Wife 19h30, 21h45 — Independence Day 19h, 21h55, sam. dim. 13h05, 16h05, 21h55, dim. 13h05, 16h05, 19h, 21h55 — That Thing you do sam. 19h

FAUBOURG STE-CATHERINE: 1616, rue Ste-Catherine Ouest (932-2230) — Big Night 13h30, 16h20, 19h, 21h20 — Trainspotting 13h45, 16h10, 19h20, 21h30 — She's the One 14h, 16h30, 19h10, 21h15 — Emma 13h35, 16h, 18h55, 21h15, mer. 13h35, 16h, 21h35

GALERIES LAVAL: 1545, boul. Corbusier (849-3456) — À toute épreuve ven. lun. jeu. 19h15, 21h25, sam. dim. mar. mer. 14h, 16h15, 19h15, 21h25 — Le premier envol ven. lun. jeu. 19h15, sam. dim. mar. mer. 14h, 16h15, 19h15 — She's the One 21h25 — Mesures extrêmes ven. lun. jeu. 19h, 21h30, sam. dim. mar. mer. 13h30, 16h, 19h, 21h30 — Last Man Standing ven. lun. jeu. 19h, 21h30, sam. dim. mar. mer. 13h30, 16h, 19h, 21h30 — Risque maximum ven. lun. jeu. 19h10, 21h20, sam. dim. mar. mer. 14h10, 16h25, 19h10, 21h20 — C'est elle 19h10, 21h20 — Alaska sam. dim. mar. mer. 14h10, 16h25 — Bullet Proof ven. lun. jeu. 19h05, 21h15, sam. dim. mar. mer. 13h40, 16h10,

19h05, 21h15 — Le Mercenaire ven. lun. jeu. 19h05, 21h15, sam. dim. mar. mer. 13h40, 16h10, 19h05, 21h15

GREENFIELD PARK: 519, boul. Taschereau (671-6129) — Mission impossible 19h15, 21h20, sam. dim. 13h50, 19h15, 21h20 — Nitty Professor 19h, 21h, sam. dim. 14h, 19h, 21h — Courage Under Fire 19h20, 21h35, sam. dim. 13h45, 19h20, 21h35

LANGELIER: 7305, rue Langelier (255-5482) — Le premier envol 19h15, sam. dim. 13h, 15h05, 17h10, 19h15 — Non coupable 21h10 — Le Corbeau: Cité des anges 21h20, ven. sam. 23h55 — Bogus 19h10, sam. dim. 12h50, 15h, 17h, 19h10, ven. sam. 23h30 — À toute épreuve 19h, 21h, sam. dim. 13h, 15h, 17h, 19h, 21h, ven. sam. 23h — Risque maximum 19h05, 21h05, sam. dim. 13h05, 15h05, 17h05, 19h05, 21h05, ven. sam. 23h10 — Le Mercenaire 19h20, 21h30, sam. dim. 13h, 15h05, 17h10, 19h20, 21h30, ven. sam. 23h30 — Mesures extrêmes 19h, 21h20, sam. dim. 13h10, 15h30, 19h, 21h20, ven. sam. 23h40

LAVAL: 1600, boul. Le Corbusier (688-7776) — 2 jours dans la vallée 19h25, 21h40, sam. dim. 13h50, 16h20, 19h25, 21h40 — L'homme idéal 19h10, 21h30, sam. dim. 13h40, 16h10, 19h10, 21h30 — Le bossu de Notre-Dame sam. dim. 13h10, 15h45 — Tin Cup 19h, 21h55 — Jack 19h30, 21h50, sam. dim. 13h30, 16h45, 19h30, 21h50, jeu. 21h50 — 2 Days in the Valley 19h15, 21h35, sam. dim. 14h, 16h30, 19h15, 21h35, sam. dim. 14h, 16h30, 19h15, 21h35 — Le rocher 18h50, sam. dim. 13h20, 16h, 18h50 — Phénomène 21h25 — Le Club des Ex19h25, 21h50, sam. dim. 13h50, 16h30, 19h25, 21h50 — Hunchback of Notre-Dame sam. dim. 13h20, 15h35 — Rich Man's Wife 19h15, 21h25 — First Wives Club 19h10, 21h35, sam. dim. 13h40, 16h20, 19h10, 21h35 — Pinocchio sam. dim. 13h10, 15h30 — À Time to Kill 18h45, 21h45 — Bogus 19h30, 21h55, sam. dim. 13h45, 16h15, 19h30, 21h55 — Phenomenon 21h20 — First Kid 19h20, sam. dim. 14h, 16h10, 19h20

LAVAL 2000: 3195, boul. St-Martin Est (687-5207) — Mesures extrêmes 19h, 21h15, sam. dim. 14h10, 16h30, 19h, 21h15 — Independence Day 20h, sam. dim. 14h, 17h, 20h

LEWIS: 954, rue Ste-Catherine Ouest (861-7437) — L'homme idéal 13h, 15h30, 19h, 21h30 — Les caprices d'un fleuve 13h30, 16h, 19h15, 21h50 — Rich Man's Wife 13h15, 15h40, 19h20, 21h35, mer. 13h15, 15h40, 21h35 — La nuit du déluge 13h40, 16h10, 19h30, 22h — Lonestar 15h50, 21h40 — Conte d'été 12h50, 18h45

LONGUEUIL: 825, rue St-Laurent Ouest, Centre Commercial (679-7451) — Fermé pour rénovation

PALACE: 698, rue Ste-Catherine Ouest (866-6991) — Nitty Professor 12h20, 14h25, 17h, 19h10, 21h10, sam. 23h30 — The Frighteners 12h40, 15h, 17h20, 19h40, 22h, sam. 24h20 — Mission impossible 12h05, 14h20, 16h40, 19h, 21h20, sam. 23h40 — Eraser 12h30, 14h45, 17h05, 19h20, 21h40, sam. 24h — Strip-tease 16h20, 21h30, sam. 23h50 — Twister 13h40, 18h50 — Courage Under Fire 12h10, 14h35, 16h55, 19h30, 21h50, sam. 24h10

PARISIEN: 480, rue Ste-Catherine Ouest (866-3856) — Fermeture temporaire

PLAZA CÔTE DES NEIGES: 6700, Côte-des-Neiges (849-3456) — Last Man Standing ven. lun. jeu. 19h10, 21h35, sam. dim. mar. mer. 13h40, 16h10, 19h10, 21h35 — Maximum Risk 21h20 — The Splitfire Grill ven. lun. jeu. 19h, sam. dim. mar. mer. 13h30, 16h, 19h — Independence Day ven. lun. jeu. 19h30, sam. 13h15, 16h, 21h, dim. mar. mer. 13h35, 16h20, 19h30 — That Thing you do sam. 19h — Bullet Proof 19h20, 21h25 — Matilda sam. dim. mar. mer. 13h35, 16h15 — Extremes Measures ven. lun. jeu. 19h, 21h30, sam. dim. mar. mer. 13h30, 16h, 19h, 21h30 — First Wives Club ven. lun. jeu. 19h10, 21h35, sam. dim. mar. mer. 13h40, 16h10, 19h10, 21h35 — She's the One ven. lun. jeu. 19h20, 21h30, sam. dim. mar. mer. 13h35, 16h15, 19h20, 21h30

POINTE-CLAIRE: 6341, Route Transcanadienne (630-7286) — The Splitfire Grill ven. lun. jeu. 19h10, sam. dim. mar. mer. 13h45, 16h15, 19h10 — Maximum Risk 21h30 — Big Night ven. lun. jeu. 19h, 21h15, sam. dim. mar. mer. 14h15, 16h40, 19h, 21h15 — Fly Away Home ven. lun. jeu. 19h, 21h15, sam. dim. mar. mer. 14h, 16h30, 19h, 21h15 — Extremes Measures ven. lun. jeu. 19h, 21h20, sam. dim. mar. mer. 13h30, 16h, 19h, 21h20 — Last Man Standing ven. lun. jeu. 19h, 21h30, sam. dim. mar. mer. 13h50, 16h10, 19h, 21h30 — Bullet Proof ven. lun. jeu. 19h05, 21h20, sam. dim. mar. mer. 14h10, 16h20, 19h05, 21h20

STE-THERÈSE: 300, rue Sicard (979-3866) — Le premier envol 19h15, sam. dim. 13h, 15h05, 17h10, 19h15 — Independence Day 21h20 — Mesures extrêmes 19h, 21h20, sam. dim. 13h10, 15h30, 19h, 21h20, ven. sam. 23h40 — L'homme idéal 19h15, 21h25, sam. dim. 12h45, 14h55, 17h05, 19h15, 21h25, ven. sam. 23h35 — À toute épreuve 19h, 21h, sam. dim. 13h, 15h, 17h, 19h, 21h, ven. sam. 23h — Risque maximum 19h05, 21h05, sam. dim. 13h05, 15h05, 17h05, 19h05, 21h05, ven. sam. 23h10 — Le Mercenaire 19h20, 21h30, sam. dim. 13h, 15h05, 17h10, 19h20, 21h30, ven. sam. 23h30 — Bogus 21h25 — Jack 19h15, sam. dim. 12h45, 14h55, 17h05, 19h15 — Le Club des Ex19h15, 21h20, sam. dim. 13h, 15h05, 17h10, 19h15, 21h20, ven. sam. 23h20

TERREBONNE: 1971, Chemin du Coteau (849-3456) — Le premier envol 19h15, sam. dim. 13h, 15h05, 17h10, 19h15 — Le Pro 21h20 — Le Mercenaire 19h20, 21h30, sam. dim. 13h, 15h05, 17h10, 19h20, 21h30, ven. sam. 23h35 — L'homme idéal 19h15, 21h25, sam. dim. 12h45, 14h55, 17h05, 19h15, 21h25, ven. sam. 23h35 — À toute épreuve 19h, 21h, sam. dim. 13h, 15h, 17h, 19h, 21h, ven. sam. 23h — Jack 19h15, sam. dim. 12h45, 14h55, 17h05, 19h15 — Non coupable 21h30 — Mesures extrêmes 19h, 21h20, sam. dim. 13h10, 15h30, 19h, 21h20, ven. sam. 23h40 — Le Club des Ex19h15, 21h20, sam. dim. 13h, 15h05, 17h10, 19h15, 21h20, ven. sam. 23h30 — Risque maximum 19h05, 21h05, sam. dim. 13h05, 15h05, 17h05, 19h05, 21h05, ven. sam. 23h05

VERSAILLES: 7275, rue Sherbrooke Est (353-7880) — L'homme idéal ven. mar. mer. jeu. 19h, 21h25, sam. dim. 14h30, 19h, 21h25 — 2 jours dans la vallée ven. mar. mer. jeu. 19h30, 21h50, sam. dim. 14h50, 19h30, 21h50 — Le Club des Ex ven. mar. mer. jeu. 19h15, 21h35,

19h15, 21h35 — Maximum Risk ven. mar. mer. jeu. 19h10, 21h20, sam. dim. 14h20, 19h10, 21h20 — Jack ven. sam. dim. mar. mer. jeu. 19h05, 21h30 — Pinocchio sam. dim. 14h15 — First Wives Club ven. mar. mer. jeu. 19h25, 21h45, sam. dim. 14h40, 19h25, 21h45

À QUÉBEC

CINÉMA STE-FOY: 2500, boul. Laurier (418-656-0592) — Mesures Extrêmes 19h, 21h30, sam. dim. 13h50, 19h, 21h30 — Risque maximum 19h10, 21h20, sam. dim. 14h, 19h10, 21h20 — Le Mercenaire 19h20, 21h40, sam. dim. 14h10, 19h20, 21h40

GALERIES CAPITALE: 5401, boul. des Galeries (418-628-2455) — Le Rocher 21h30, sam. dim. 15h20, 21h30 — Mission impossible 18h55, sam. dim. 13h, 18h55 — 2 jours dans la vallée 19h15, 21h40, sam. dim. 13h30, 16h, 19h15, 21h40 — Minnesota Blues 19h30, 21h45, sam. dim. 13h, 15h10, 17h20, 19h30, 21h45 — Non coupable 19h, 21h55, sam. dim. 13h, 16h, 19h, 21h55 — Le bossu de Notre-Dame sam. dim. 13h, 15h, 17h — Le Club des Ex19h, 21h25 — Le premier envol 19h20, 21h40, sam. dim. 13h45, 16h15, 19h20, 21h40 — Le Club des Ex13h, 15h10, 17h20, 19h30, 21h55, lun. 13h, 15h10, 17h20, 21h55 — First Wives Club 13h20, 16h10, 19h10, 21h35 — Bogus 13h15, 15h55, 19h, 21h30 — Jack 13h25, 16h10, 19h15, 21h45 — Le fanatique 13h15, 15h55, 19h25, 22h, jeu. 13h15, 15h55, 22h — Phénomène 19h20, 22h — Pinocchio 13h10, 15h10, 17h10

PLACE CHAREST: 500, rue Du Pont (418-529-9745) — Mesures extrêmes 13h30, 16h, 19h, 21h30 — À toute épreuve 14h15, 16h25, 19h10, 21h10 — L'île du Dr Moreau 14h, 16h30, 19h20, 21h50 — Risque maximum 13h50, 16h05, 19h30, 21h50 — Le premier envol 13h35, 16h40 — IDA 20h — Bogus 14h, 16h30, 19h05, 21h25 — Le Mercenaire 13h30, 15h45, 19h05, 21h20 — Le Club des Ex13h40, 16h15, 19h30, 21h40

CINÉMAS RÉPERTOIRES

CINÉMA DU PARC: 3575, ave du Parc (287-7272)

CINÉMA ONF: 1564, rue St-Denis (496-6895)

CONSERVATOIRE: 1400, boul. De Maisonneuve Ouest (848-3878)

GOETHE INSTITUT: 418, rue Sherbrooke Est (499-0159)

IMPÉRIAL: 1430, rue De Bleury (848-0300)

PARALLÈLE: 3682, boul. St-Laurent (843-6001)

THÉÂTRE NATIONAL: 1220, rue Sainte-Catherine Est (521-0025)

TÉL.: 985-3344

LES PETITES ANNONCES

FAX: 985-3340

MOTS CROISÉS

1

• CULTURE •

Le musée en mutation

Partout, l'institution muséale oscille entre deux pôles: exposer pour le plus grand nombre et collectionner

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

La société est en crise, le musée aussi. Les deux avancent en cordée et quand l'un se réoriente, l'autre suit. Un colloque se déroule présentement à Montréal pour tenter d'identifier les défis qu'ont à relever les établissements muséaux dans le contexte qui est le nôtre, celui d'un monde en pleine mutation, marqué par le retrait de l'Etat et une nouvelle révolution technologique.

La rencontre intitulée «La société et le musée: l'une change, l'autre aussi» a débuté hier et se poursuit aujourd'hui au centre canadien d'architecture (CCA). Elle est organisée dans le cadre des Neuvièmes entretiens du Centre Jacques Cartier, un organisme lyonnais, créée en 1984, qui favorise les échanges avec la francophonie en général et le Québec en particulier. La première journée d'activités a rassemblé quelques dizaines de spécialistes, dont beaucoup d'employés de musées québécois et français.

Hier, en matinée, les conférenciers devaient discuter sur le thème du musée comme «institution à réinventer». Tous, venus des deux côtés de l'Atlantique, ont souligné les défis que pose la crise de financement du secteur. Les décisions budgétaires des États, en France comme au Québec, penchent toujours pour la logique du

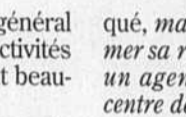
couperet et le musée se retrouve de guingois. Et alors? Quelles solutions ont été proposées pour redresser la situation? A vrai dire, cette partie du colloque n'a pas avancé de proposition miracle. Les intervenants se sont plutôt contentés de réaffirmer deux «vérités» essentielles, articulées autour des deux fonctions de base du musée qui doit collectionner des œuvres et les exposer pour le plus grand nombre.

Francine Lelièvre, directrice-générale de Pointe-à-Callière, le Musée d'histoire et d'archéologie de Montréal a longuement abordé de front la question de la diversité des origines du financement. Avec moult exemples à l'appui, elle a montré les limites de la recherche de partenaires privés ou de sources de financement autonomes (vente de produits dérivés, etc.). «Cette tendance est valable, a-t-elle remarqué, mais il faut aussi demander au gouvernement d'assumer sa responsabilité et prendre conscience que le musée est un agent économique important, au même titre qu'un centre des congrès.»

Il a aussi beaucoup été question de la nécessité pour les musées de tisser des liens, entre eux, comme avec les autres institutions culturelles, des universités aux médias. Les Français et les Québécois ont montré que ce vœu demeure malheureusement trop souvent sans conséquences.

ENTRETIENS

JACQUES
CARTIER



2^e Rencontre internationale d'art performance et multimédia

Place à la téléperformance

Le Lieu met en scène 28 artistes provenant d'une quinzaine de pays

RÉMY CHAREST
CORRESPONDANT
À QUÉBEC

Après l'imposante cogitation de la Parallaxe, au début septembre, Québec sera une fois de plus l'hôte d'une manifestation d'intérêt dans le domaine des arts et de l'informatique, du 17 au 27 octobre, dans le cadre de la deuxième Rencontre internationale d'art performance et multimédia organisée par le centre d'artistes Inter/Le Lieu. Centré autour des performances de 28 artistes provenant de quinze pays, ce festival alternatif présentera en effet une expérience audacieuse de télévision interactive.

Conçue par l'organisme européen Univers City TV et réalisée en collaboration avec la Bande Vidéo, l'expérience intitulée joliment *FMR TV* (lire «éphémère») consistera en une série d'émissions diffusées en direct sur la chaîne communautaire Télécomm 9, de 19h à 20h, du 17 au 20 et du 24 au 27 octobre.

Des extraits de performances y se-

ront retransmis, des artistes de la région interviendront sur la question de l'art performance et, surtout, le public sera appelé à y participer directement en intervenant dans «l'agora cathodique» par téléphone, fax, modem ou Internet.

La présentation des émissions se fera à partir du 770, rue Saint-Joseph Est, dans le Mail Centre-Ville, lieu où se tiendront également les performances chaque soir, à partir de 21h. A cet endroit, un vidéophone sera installé pour permettre au public de participer directement et visuellement à l'émission en interaction avec les animateurs. Les utilisateurs de la technologie CU-SeeMe pourront intervenir de même façon à partir de l'Internet. L'ensemble des interventions extérieures seront intégrées directement dans l'image retransmise sur Télécomm 9.

Pour le volet performance de

l'événement, Le Lieu a principalement choisi d'inviter de jeunes artistes, à leurs débuts dans cette discipline parfois stupéfiante. Parmi les délégations provenant de pays aussi différents que Singapour, la Finlande, la Corée, la Lituanie, l'Irlande du Nord, la Hongrie ou le Mexique, on notera en particulier la présence d'une délégation japonaise de quatre artistes, présente à Québec dans le cadre d'un échange Québec-Japon qui amenait des artistes du Lieu à Tokyo et à Nagano, en février-mars dernier.

Intervenir dans «l'agora cathodique» par téléphone, fax, modem ou Internet

En plus de sa présentation à Québec, la Rencontre internationale fonctionne aussi en réseau et amènera donc les artistes à performer à Joliette le 19 octobre, à Granby le 23 octobre, à Victoriaville le 24, à Alma le 29 et à Toronto les 29, 30 et 31 octobre. On peut se renseigner sur l'ensemble de ces activités en contactant Le Lieu au (418) 529-9680.

CHANSON

Quelle chance!

Une émission française vouée à la chanson vient tourner à Québec

PRESSE CANADIENNE

Paris — La Chance aux chansons, la seule émission de télé française entièrement consacrée à la chansonnette, débarque à Québec. Cinq émissions seront bientôt enregistrées dans les rues de la Vieille Capitale jadis chantées par Charles Trenet.

«C'est la première fois que nous tournons à l'étranger, explique l'animateur-producteur Pascal Sevrin. Nous avons choisi le Québec parce que la langue française y est mieux défendue qu'ailleurs. C'est le dernier endroit où les chansons françaises sont bien accueillies.»

L'équipe de La Chance aux chansons tournera dans les rues de la Vieille Ville et au pied du Château Frontenac du 14 et 18 octobre. Les émissions seront diffusées en France (sur France 2, la première chaîne publique) à la fin du mois et en novembre.

Inconnus au Québec, les chanteurs français qui feront le voyage sont pour certains des habitués de l'émission, comme Alice Donna, Anny Gould, Marie Myriam, Régis Suez et Marie Lazaro. La liste des invités québécois est encore incomplète mais on sait déjà que Ginette Reno, Jean Lapointe, Marie-Denise Pelletier, Marie-Jo Thériou, Linda Lemay et Eric Lapointe seront de la partie.

«J'ai de grands souvenirs de la chanson québécoise, avec Leclerc, Ferland, Lévillée, Vignault, raconte Pascal Sevrin. Je connais mal la nouvelle génération mais je sais que le Québec est un bon bassin de talent.»

La Chance aux chansons est un curieux phénomène. Depuis sa création il y a 12 ans, La Chance aux chansons a reçu plus de 6000 artistes; environ 20 000 chansons y ont été interprétées (généralement en play-back). L'émission, diffusée chaque jour de la

semaine en milieu d'après-midi, est écoutée par deux millions de téléspectateurs.

Avec son décor kitsch, ses figurants et ses chanteurs «francoillards» et pas toujours injustement oubliés, l'émission a un côté éminemment «ringard», québécois. Son animateur, parolier (il a notamment écrit pour Dalida), romancier et chanteur, est souvent caricaturé et moqué par les imitateurs qui se régalaient de ses tics et de ses manières. Mais il défend avec acharnement une certaine chanson française: sans lui, on ne verrait pas souvent Francis Lemarque, Jean Ferrat ou Juliette Gréco à la télévision.

Des chanteurs comme Patrick Bruel et Patricia Kass ont fait leurs débuts chez Pascal Sevrin. La Chance aux chansons avait été une des premières émissions françaises à recevoir la petite Céline Dion en 1983 (mais pas la première, contrairement à ce que prétend l'animateur). Déjà, Pascal Sevrin lui avait prédit une très grande



Le jeune rocker Eric Lapointe.

carrière. «Céline Dion, la plus belle voix du monde. Elle mène une incroyable carrière internationale. Mais je la préfère quand elle chante en français.»

des anges

Fortier Danse Création

Danseurs: Peggy Baker, Gioconda Barbuto, Paul-André Fortier, Robert Meilleur. Chorégraphie: Paul-André Fortier. Musique originale: Gaëtan Leboeuf. Lumières: Jean Philippe Trépanier. Costumes: Carmen Alié, Denis Lavoie.

photo: Michael Shobolkin

L'AGORA DE LA DANSE

840, CHARRIER EST
MÉTRO-SHERBROOKE
525-1500
ADMISSION 790-1245

De plus, il y a quelque chose de parfait dans *La part des anges*. [...] Une œuvre à voir et à expérimenter.

Andrée Martin, Le Devoir

20h

26-27-28 septembre

2-3-4-5 octobre

EN BREF

Le Barbier voyage

(Le Devoir) — L'atelier lyrique de l'opéra de Montréal et les Jeunesses musicales du Canada seront en tournée du 9 au 27 octobre, du 15 janvier au 1^{er} février et du 7 au 26 avril pour la présentation du *Barbier de Séville* au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Ontario. Au total, ils visiteront 27 villes et municipalités et donneront 30 représentations.

• À LA TÉLÉVISION •

NOS CHOIX

CE SOIR

Paule des Rivières

EN PLEINE NATURE

L'émission porte sur les perroquets, les animaux de compagnie de huit millions d'Américains et d'Européens et dont le plumage est sidérant.

Télé-Québec, 20h

MARGUERITE VOLANT

Pour les costumes, les décors et l'image. Et le jeu de plusieurs comédiens.

Radio-Canada, 20h



MYSTERY

Début d'une nouvelle saison. Première de quatre. La série s'intitule «*Oliver's Travels*» et s'ouvre sur un homme qui voyage pour rencontrer un collectionneur de grilles de mots croisés.

PBS-33, 21h

CINÉMA

AU PETIT ÉCRAN

SUCRÉE VENGEANCE

(4) *Sweet Revenge* Fr. 1990. Comédie sentimentale de C. Brandstom avec Carrie Fisher, Rosanna Arquette et John Sessions. Outrée de devoir payer une pension alimentaire à son ex-mari, une avocate engage une actrice pour le séduire et l'amener à se remarier.

TQS 14h

ANNE DES MILLE JOURS

(3) *Anne of the Thousand Days* G.-B. 1969. Drame historique de C. Jarrott avec Richard Burton, Geneviève Bujold et Anthony Quayle. L'amour du roi Henri VIII d'Angleterre pour Anne Boleyn le pousse à une rupture avec l'Église romaine.

SRC 23h50

FRENZY

(3) G.-B. 1972. Drame policier de A. Hitchcock avec Jon Finch, Alec McCowen et Barry Foster. La police de Londres se met à la recherche d'un meurtrier maniaque qui étrangle les femmes à l'aide d'une cravate.

Canal D 23h



CHANTONS SOUS LA PLUIE

(1) *Singin' in the Rain* É.-U. 1952. Comédie musicale de G. Kelly et S. Donen avec Gene Kelly, Debbie Reynolds et Donald O'Connor. A la naissance du cinéma parlant, une jeune inconnue détrône une vedette.

TQS 1h

	CANAUX	16h30	17h00	17h30	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30
SRC	2 (2) 4 (4)	Sur la piste (16:27) 0340 (16:55)	Watatatow	Fa si la chanter / F. Massicotte, L. Dion, A. Choquette	Ce soir	Virginie	Gros Plan sur Philippe Noiret Espace libre	Marguerite Volant	L'Écuyer / Jean-Luc Mongrain, Eric Lapointe, Alain Choquette, Bernard Tapie	Le Téléjournal	Le Point (22:25)	Fa si la chanter (23:02)	Sport / ANNE DES MILLE JOURS (3) avec R. Burton, G. Bujold (23:50)			
TVA	4 (5) 6 (6)	Claire Lamarche / Je lui dois une grande partie de mon succès (16:00)	Les Amuse-gueules / Isabel Richer, Tézé Montcalm, Eric Brisebois	Le TVA	Piment fort / François Massicotte, François Léveillé, Serge Chapleau	Bungalow Blues	Soif de vivre	Alerte à Malibu	Claire Lamarche / Ça fait des années que je te cherche, où es-tu?	Le TVA	chaBada / Judi Richards, Marie-Lise Pilote, Sylvain Lelièvre	Le TVA Sports / Loteries (23:52) / Pub (23:58)				
TOC	15 (17) 24 (30) 46	Iris / Pacha (16:45)	Les Contes du chat perché	Passé-Partout	Les Misérables	Les Aventures de la courte échelle	Québec plein écran	En pleine nature	Mode d'emploi	Omni Science	Christiane Charette en direct	Québec plein écran (23:23)				
TOS	2 (4) 16 (30) 35 (49)	Les Pierrafeu	Le Grand Journal	La Guerre des clans	Flash / Marc Favreau, Claude Jasmin	Rumeurs	Les Simpson	Cinéma / LES VACANCES DE LÉNA (5) avec Felicity Waterman, Chris Lemmon	Reddy Reddy Go! / James K. Field, Guy Corneau, Simone Beauchemin	Le Grand Journal	Sports Plus					
CBC	5 (6)	Family Matters	The Simpsons	Fresh Prince of Bel-Air	Newsday	Adrienne Clarkson Presents	Nature of Things / Début	North of 60 / Début	CBC News	News	Cinéma / ROADKILL (5) avec V. Buhagiar					
CIV	8 (13)	Oprah (16:00)	Home Videos	Home Improv.	Newsline	Wheel of... Jeopardy!	High Incident	J. Larroquette Roseanne	ER	CTV News	Nightline					
ABC	12	Mad About You	Seinfeld	Pulse	E.T.	Friends	Wheel of... Jeopardy!	Seinfeld Suddenly...	Cinéma / UNDER SIEGE (5) avec Steven Seagal, Tommy Lee Jones	News	Nightline (23:35)					
ABC	8 (13)	Rosie... (16:00)	News	ABC News	Wheel of... Jeopardy!	E.T.	Mad About You	M*A*S*H	Diagnosis Murder	Moloney	48 Hours	News	The Late Show (23:35)			
CBS	3 (8)	Quinn (16:00)	The Simpsons	Seinfeld	News	CBS News	Wheel of... Jeopardy!	Friends	Single Guy	Seinfeld	Suddenly Susan	ER	The Tonight Show (23:35)			
NBC	5 (10)	Quack Pack	Access Hollyw.	Jeopardy!	NBC News	Home Improv.	Wheel of... Extra	Real TV	Old House	Hometime	Mystery! / Oliver's Travels	Cinéma / THE SUNSHINE BOYS (4)				
PBS	33 (57)	Wishbone	Kratt's Creat.	Bill Nye	News	Nightly Bus.	Burt Wolf	Survival Special	Despair	...the Stigma of Depression	Fresh Fields	Charlie Rose				
CIV	8 (13)	C. Sandiego	Bill Nye	Wishbone	ITN News	Nightly Bus.	News	Survival Special	Despair	...the Stigma of Depression	Fresh Fields	Charlie Rose				
ONT	6 (24)	The Young and the Restless	Global News	E.T.	Sabrina	Friends	Single Guy	Seinfeld	Grace Under...	Traders	Global News	Sports				
TSN	24	Attack/Hippo...	Polka / ... (17:05)	Bus / Babaloos	Kratt's Creat.	Off the Hook	Fragile Nature	Studio 2	The Hangin Gale	The Parent Connection	NFB Showcase					
RDS		Baseball / Padres - Cardinals (16:00)					Sportsdesk	Baseball Tngt			Sportsdesk					
TVS		...lettres (16:00)	Journal suisse	Pyramide	Des Chiffres...	Studio Gabriel	Journal FR2	Taratata / Génération Sensations (20:45)	Radio Novelas	Paris Lumières	Journal belge	Studio Gabriel	Le Cercle de...			
CF		Débrouillards	Schtroumpfs	Le Studio	Ma sorcière...	Radio Enfer										
MP		Musique vidéo (16:00)	La Courbe	Planète Rock	Les Bombes	Le Mix	1 x 5	VidéoPlus	Box-office	Musique vidéo						
MM		VideoF. (12:00)	RapCity	The Wedge	Daily R.S.V.P.	MuchMegaHits	Spotlight	The Partridge	VideoFlow							
SE		Les Co-locataires (16:45)				Les Jeunes Ninjas 3 (18:25)	Loup			J'aime... j'aime pas (22:10) / Crimes virtuels (23:45)						
YTV		Spiderman	Jonny Quest	Secret World	Rupert	Charlie Brown	Stickin' Around	Are You Afraid	Goosebumps	Sweet Valley...	XTreme	Captain Power	Heartbeat...	Super Dave...	Catwalk	
RDI		Jrnl FR2 (16:00)	Aujourd'hui	Euronews	Au travail!	Monde ce soir	Capital Actions	Reportages / Le Mauvais Sang	Le Journal RDI	Maison neuve à l'écoute	Atlantique / Qc	Le Téléjournal	Ontario / l'Ouest			
D		Cosmos (16:00)	L'Homme de fer	Homme Singe	Animalier / L'Amour à la tonne	L'Ouest, le vrai	Biographies / Thomas A. Edison	Amicalement votre								

Classification des films: (1) Chef-d'œuvre — (2) Excellent — (3) Très bon — (4) Bon — (5) Passable — (6) Médiocre — (7) Minable

LE DEVOIR

CULTURE

ARTS VISUELS

L'art qui compte

Un spectre hante la société des arts: celui de l'État, le grand argentier des activités culturelles en Occident, qui remet de plus en plus en cause ses traditionnelles obligations, crise des finances publiques oblige. Mais il n'y a pas que ça. Ici comme ailleurs, des voix commencent à se faire entendre pour remettre en cause les conséquences du financement étatique. À preuve ce que vient juste de publier le magazine torontois *The Next City* contre «la faillite du système des arts».

Le long article s'intitule *Making Art That Matters*. Le brûlot est sorti du clavier d'Andrew Coyne, un néoconservateur notoire, ancien chroniqueur du *Globe and Mail* qui a maintenant migré vers l'empire Southam Inc — on peut le lire régulièrement dans *The Gazette*, où il défend plus souvent qu'à son tour la ligne dure envers le Québec. Cette fois, en s'attaquant à la question des subventions culturelles, il défend une thèse anti-étatisée, pragmatique et choc: pour lui, les subventions au secteur culturel gonflent artificiellement la quantité mais pas la qualité de l'art «produit».

Après le *Québec bashing*, voici donc le dénigrement systématique du système des arts. Le trait est forcé, le fondement idéologique de l'analyse est d'une simplicité enfantine (et d'autant plus dangereux), mais il faut quand même lire cette chose. D'abord pour comprendre le vent de réforme qui souffle de la droite sur le pays et qui menace autant le système des arts que les autres «acquis» du «plus beau pays du monde», de Radio-Canada au filet de sécurité sociale. Et puis il faut écouter ce discours parce que tout en misant sur un anarchisme capitaliste primaire, il identifie bien certains problèmes du système bâti depuis quelques décennies.

Coyne décoche par exemple quelques flèches très pointues vers le nonron médiatique qui n'arrête pas de relayer les clichés au sujet de la prétendue agonie de la culture canadienne ou qui n'en finit pas de s'émouvoir pour les compressions budgétaires imposées au Conseil des arts du Canada, au lieu de célébrer la richesse de certaines productions ou de fouiller l'utilisation concrète de ces fonds. Ailleurs, il dresse la liste des 670 000 Canadiens qui «considèrent travailler dans le secteur culturel». Il rappelle que 41 500 personnes sont enregistrées dans le secteur de l'édition, dont pas moins de 4000 auteurs qui tirent des droits de leur livres. *Balzac se plaignait des 2000 peintres dans le Paris du XIX^e siècle*, écrit-il. *Mais 4000 auteurs canadiens...* Tout est de cette eau. Trempezy si les bourses et la vie des arts vous intéressent...

Oups!

Dans un article publié hier, je remarquais que le Musée des beaux-arts de Montréal aurait pu profiter de la présentation de l'exposition *Le Groupe des Sept: l'émergence d'un art national* pour présenter des œuvres d'artistes québécois contemporains des Canadiens Varley, Jackson, Lismer, Harris et cie. Or, voilà que j'apprends aujourd'hui que le Musée du Québec y a pensé — et «de la bouche même du cheval» comme on dit en français. Du 29 janvier au 11 mai 1997, ce musée va non seulement présenter des œuvres du Groupe des Sept, une quarantaine en tout, tirées de la collection du Musée des beaux-arts d'Ottawa, mais il va en plus exposer des travaux d'artistes québécois du début du siècle qui s'intéressaient, eux, à la nouvelle réalité urbaine plutôt qu'à la belle nature du pays-continent. Cette seconde exposition s'intitule *Paysages du Québec, 1910-1930*. Elle sera organisée autour d'œuvres de la collection permanente du musée et de quelques emprunts. Qu'est-ce qu'on dit? Pardon? Non: Merci!

Prix Louis-Comtois

Les inscriptions au prix Louis-Comtois doivent être acheminées à l'Association des galeries d'art contemporain de Montréal (AGAM) avant demain, à 17h. Ce prix, remis conjointement par cette association et la Ville de Montréal, veut appuyer et promouvoir la reconnaissance d'un artiste à mi-carrière qui s'est distingué dans le domaine de l'art contemporain, à Montréal, au cours des quinze dernières années. Il comprend une bour-



STÉPHANE BAILLARGEON

se de 5000 \$ offerte au lauréat, un budget de 2500 \$ pour l'organisation d'une exposition solo dans une galerie membre de l'AGAM et l'acquisition par la Ville de Montréal d'une œuvre du lauréat. Les candidats doivent avoir plus de dix ans de carrière artistique professionnelle à leur actif. Les dossiers doivent être envoyés à l'adresse suivante: AGAM, 324, boulevard Saint-Joseph Est, Montréal, H2T 1J2. On se renseigne au 843-3334 ou au 872-1160.

Vernissages

Ce soir, Dazibao inaugure son nouvel espace avec le vernissage du premier volet de l'exposition *Jeune photographie 1996*, intitulé *Fuite et repaire*, qui regroupe les travaux de Stéphane Ballard, France Choinière, Francine Desmeules et Petra Mueller. Cette expo est organisée par Richard Baillargeon et Marie Fraser. La galerie est située au 4001, rue Berri, espace 202. On se renseigne au 845-6482.

Le deuxième volet des Cent Jours d'art contemporain est lancé samedi, à 16h. Le Centre international d'art contemporain va alors inaugurer trois nouvelles expositions: *Incantations quotidiennes* de Chen Zhen, *Devant l'objectif* de Chuk Samuels et *Poisons* de Philippe Raphanel. On se renseigne au 288-0811.

DISQUES

Un apiculteur chez les divas

Comment des chants composés et interprétés dans la plus pure tradition polyphonique ont-ils pu faire de Petru Guelfucci le Corse le plus populaire depuis Tino Rossi?

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

«Il faut voir ça, quand elles commencent à tomber, les châtaignes!» Sur les hauteurs corses de Sermanu, aidé de parents et d'amis, Petru Guelfucci les récolte et en fait de la farine. «À long terme, je suis certain qu'elles me rapportent plus que les disques.» Il doit en pleuvoir des châtaignes, alors: le Corse Petru Guelfucci n'a-t-il pas vendu plus de 50 000 exemplaires de *Corsica* dans la seule province de Québec, fait un tabac au Japon et, ironie du sort, conquis les Français?

Il parle tout aussi abondamment de ses activités d'apiculteur du côté de la plaine orientale, face à l'Italie, à Cervioni. Il épelle: C-e-r-v-i-o-n-i, puis vérifie sur le calepin du journaliste. «Vous savez, ce n'est pas vrai ce que l'on raconte sur la paresse des Corses. Si vous saviez comme je travaille, comme mon père avant moi, comme mon grand-père avant lui...»

Ainsi va Petru Guelfucci, l'anti-star, le seul chanteur (au monde?!), qu'il faille ramener sur son disque, *Memoria*, qui vient de sortir. Il y a tant à dire! De son île adorée, de sa situation politique surtout, des visées indépendantistes refoulées, de Paris qui impose encore sa tutelle, des quotas de chansons corses qu'il faudrait imposer aux stations de radio, des cours de corse encore optionnels à l'école, de la corde indépendantiste des Corses qui ne vibre qu'entre les élections... Un discours familial, non?

Dans les années 70, au sein d'un chœur polyphonique de 30 chanteurs, Guelfucci devient un farouche militant, partisan de l'impôt révolutionnaire. Puis, devant les pressions de groupes extrémistes voulant faire du chœur le porte-voix de leurs idéaux, les 30 chanteurs abandonnèrent tout. «J'ai même été menacé de mort après avoir déclaré que ceux qui voient l'avenir de la Corse au bout du fusil se trompent», raconte Guelfucci.

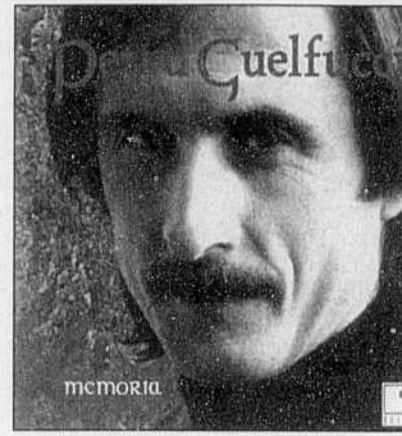
Aujourd'hui dans la jeune quarantaine, Guelfucci mène sa barque seul, s'accompagnant de quatre voix effacées derrière lui. Dans les chansons qu'il compose, Guelfucci passe aujourd'hui son message en douce. «Aujourd'hui, les groupes nationalistes organisés et les élus ont pris le relais. Je peux maintenant chanter la Corse, tout simplement. De toute façon, l'idée nationaliste, je la défends toujours, mais le mouvement, je n'y crois plus.»

Mais dans un pays où le simple fait de chanter en corse est un geste politique, ne se sent-il pas encore menacé? «J'ai toujours dit: "Si on veut m'abattre, qu'on ait le courage de le faire sur scène, devant tout le monde."»

Insensible à la peur, Guelfucci n'en scrute pas moins les cœurs et les vies de Corses, à l'affût des drames et des larmes. Dans *Memoria*, il parle par exemple d'une jeune fille qui, comme 14 autres spectateurs lors d'une finale de soccer, est morte dans l'effondrement du stade Furiani de Bastia.

«J'ai composé la chanson, puis j'ai parlé à sa mère. "Si ça vous fait trop de peine que je la chante, je ne le ferai pas."»

Sur *Memoria*, Guelfucci chante aussi son père vieillissant. «Un sillon



de plus qui se craquelle / sous la canicule ardente et les luttes passionnées.» «Chez moi, on a un vilain défaut: on ne rend hommage aux gens qu'une fois qu'ils sont disparus. Moi, j'ai voulu honorer mon père de son vivant. Ma mère me l'a dit, il a presque pleuré, mon père, quand il m'a entendu interpréter cette chanson pour la première fois.»

Il a pleuré aussi, le berger, raconte encore Guelfucci, quand ses 150 brebis sont mortes, frappées par la foudre. «Ce n'est peut-être pas gai, tout ça, mais l'actualité, c'est pas moi qui la fais...», s'excuse-t-il presque.

Le succès international qui lui est tombé dessus tout d'un coup, alors qu'il était encore à chanter dans les petits ports de pêche et les fêtes foraines, ne compterait pour rien à ses yeux s'il ne lui permettait pas de faire connaître sa Corse natale, sa culture. Notez le mot: culture. «À mes débuts, je chantais dans un groupe folklorique. Puis, je me suis dit: j'ai plus qu'un folklore, j'ai une culture à défendre! Mon père, qui est violoneux, n'a pas besoin de porter son habit de velours noir — reconnu à tort d'ailleurs comme le costume traditionnel corse — pour que je vibre à sa musique. Et moi aussi, même quand je chante en jeans, je pratique la polyphonie telle que me l'ont transmise mes oncles.»

Il regrette que, faute de moyens de transmission, tout un patrimoine polyphonique se soit perdu. Dans son village, on raconte par exemple qu'un homme, haut comme trois pommes, avait une voix à faire pâlir d'envie Luciano Pavarotti, mais il n'en reste plus de trace.

La postérité de Guelfucci, discographie aidant, est déjà assurée. «Et de toute façon, jure Guelfucci, vous ne me verrez pas, comme Tino Rossi, monter encore sur scène à 80 ans, la voix tremblotante.»



ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN

JOSEPH RESCIGNO

Un nouveau regard !

- Richard Wagner: Siegfried-Idyll
- Ludwig van Beethoven: Symphonie no 1, en ut majeur, op.21
- Johannes Brahms: Concerto pour piano no 2, en si bémol majeur, op.83

Direction : Joseph Rescigno

Richard Raymond piano



Le lundi
7 octobre
1996
20 h 00

Une invitation de

Succession J.A. DeSève



Jeunesse et maturité

Théâtre Maisonneuve
Place des Arts

Billets en vente à la PdA / 514 843-2112
et Réseau Admission / 514 790-1245
Redevance et frais de service.

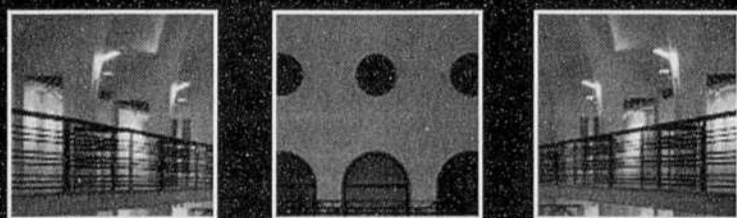
L'Orchestre
Métropolitain

Votre
orchestre

Renseignements

598.0870

ENFIN DANS LE BAIN!



UN MUSÉE D'HISTOIRE INDUSTRIELLE ET OUVRIÈRE AU BAIN GÉNÉREUX

À DÉCOUVRIR DÈS LE 5 OCTOBRE 1996 À MONTRÉAL



2050, RUE AMHERST
MONTRÉAL QC H2L 3L8
TÉLÉPHONE : 514-528-8444
TÉLÉCOPIEUR : 514-528-8686

Cinéma Femmes Montréal et ELLE QUÉBEC vous invitent

au FESTIVAL SILENCE ELLES TOURNENT

e-mail: eltourne@Mlink.net internet: http://Mlink.net/~eltourne

150 films et vidéos de 30 pays

du 4 au 13 octobre

aux cinémas Impérial et du Parc

Drames, comédies, suspense, horreur, érotisme, documentaires, programmation enfants et jeunes adultes

ELLE

